

L'OIN du plateau de Saclay

Science contre démocratie
ou
Science sans démocratie

LES CAHIERS

espaces
Marx

explorer, confronter, innover

L'OIN du plateau de Saclay

Science contre démocratie,
ou science sans démocratie?

Annick Jacq

avec la collaboration des membres du groupe de travail
d'Espaces Marx « Science et démocratie » :
Philippe Brunet, Gérald Dujardin, Janine Guespin,
Gilles Hériard-Dubreuil, Yves-Claude Lequin, Eric Schoonejans.

Septembre 2011

Espaces Marx, 6, avenue Mathurin Moreau, 75167 Paris cedex 19
Tél.: 01 42 17 45 10 — Fax: 01 45 35 92 04
e-mail: Espaces_Marx@espaces-marx.org
Web: <http://www.Espaces-Marx.org>

Le plateau de Saclay, qui prend son nom de la petite ville de Saclay, est situé à environ 25 km au sud-ouest de Paris. Plus de la moitié de sa surface (2700 ha) est occupée à l'heure actuelle par des terres agricoles. Le territoire est bordé au nord par la vallée de la Bièvre, et au sud par celle de l'Yvette, plus connue sous le nom de « la vallée de Chevreuse ».



Ce plateau et ses vallées environnantes accueillent également de nombreux centres de recherche : l'INRA à Jouy-en-Josas, le CEA à Saclay, le centre technique Renault à Guyancourt, mais aussi en bordure sud du plateau le synchrotron Soleil, l'École polytechnique, les centres de recherche de Danone et de Thalès. L'université Paris-Sud 11 est logée quant à elle dans la vallée de Chevreuse, à cheval entre Orsay et Bures-sur-Yvette, alors que le CNRS possède un important campus de biologie à Gif-sur-Yvette.

En mars 2009 est créée par décret l'OIN du plateau de Saclay. De quoi s'agit-il ? Une OIN est une « Opération d'intérêt national ». Il s'agit donc d'une opération de développement qui concerne un territoire donné, encadrée juridiquement, et pilotée par l'État, au nom de l'intérêt national. Dans le cas qui nous intéresse, l'OIN a pour objectif affirmé de développer ce territoire pour en faire un *cluster* scientifique et technologique de renommée internationale, qui devra être un des pivots de la compétitivité du Grand Paris.

Notons que le périmètre de l'OIN s'étend bien au-delà du plateau, puisqu'il intègre les vallées et les communes limitrophes : au total 7700 ha, sur 2 départements (l'Essonne et les Yvelines), 49 communes et 4 communautés d'agglomérations sont concernés par l'arrêté d'OIN.

Quelle est la raison d'être de cette OIN à vocation scientifique et technique ?

Dans un discours prononcé en hommage au prix Nobel Albert Fert, à l'université Paris-Sud, à Orsay, le 28 janvier 2008, le président Nicolas Sarkozy explique :

« Ce n'est pas à un organisme, si grand, si respecté et si puissant soit-il¹, de définir la politique scientifique de notre pays. Ce n'est pas non plus à un collège électif de scientifiques de décider de cette politique, car la science ne doit pas fonctionner en boucle fermée, elle doit rendre des comptes à la société. »

Notre groupe « Science et démocratie », qui milite pour une démocratie en matière de choix scientifiques et techniques, ne peut *a priori* qu'être d'accord avec cette déclaration. Mais plus loin, le Président nous éclaire sur le rôle essentiel qu'il voit pour la science dans la société :

« Enfin, Mesdames et Messieurs, la recherche doit servir la société, permettre à la société de s'approprier ses découvertes et ses résultats à moyen et long terme, elle est incontournable pour nourrir la croissance économique de la France. La richesse d'un pays comme le nôtre repose sur sa capacité à défricher les frontières de la connaissance, et de sa capacité à mettre en valeur lui-même ces terrains nouveaux de la connaissance humaine. C'est la seule réponse efficace aux défis que nous lançent les économies émergentes. »

Donc, pour la société, le rôle central que la science est censée jouer pour la société est celui du développement économique. Pour garantir qu'elle joue ce rôle, il faut lutter contre la tendance à l'isolement des scientifiques, à ne pas prendre en compte l'intérêt social, c'est-à-dire (dans la pensée du Président) uniquement la production de valeur marchande, dans le cadre de la compétition internationale, singulièrement avec les pays émergents. Pour permettre les liens fructueux entre recherche et industrie et capital, il faut rassembler les partenaires sur un même territoire. L'État, garant de l'intérêt commun, face au corporatisme des chercheurs et aux intérêts privés et égoïstes des habitants du territoire, qui s'expriment à travers l'action de diverses associations, doit reprendre la main sur le territoire. C'est la limite impartie à la démocratie.

¹ On aura reconnu le CNRS.

Qu'en est-il réellement ? Pour y répondre, pour dégager ce que pourrait apporter dans cette histoire une véritable démocratie scientifique, pour comprendre pourquoi cette démocratie n'arrive pas à vivre, notre groupe s'est attaché à comprendre la réalité complexe de cette opération d'OIN, dans les discours officiels mais aussi au-delà de ces discours, et à travers les visions et les pratiques des différents acteurs impliqués.

Dans un premier chapitre, nous allons examiner les conceptions théoriques qui sont à la base de ce projet à travers les notions de « *cluster* » économique et technologique » et « d'innovation ».

Dans un deuxième chapitre, nous décrirons comment ce projet est mis en œuvre par l'État dans un contexte de refonte de la recherche publique et à travers la mise en place de nombreux dispositifs institutionnels caractérisés par leur opacité et l'absence de démocratie.

Dans le troisième chapitre, nous examinerons la réponse des nombreux acteurs concernés par le projet, acteurs dont nous verrons qu'ils ne parviennent pas à entrer en dialogue les uns avec les autres.

Finalement, dans le quatrième et dernier chapitre, nous tâcherons de comprendre les difficultés qui, face à ce projet, font obstacles à la mise en place d'une politique scientifique démocratique.

I. Le projet de *cluster* technologique du plateau de Saclay : une science au service de l'innovation

L'OIN a pour objectif affirmé de développer le territoire pour en faire un *cluster* scientifique et technologique de renommée internationale, qui devra être un des pivots de la compétitivité du Grand Paris. Deux concepts clés sous-tendent le projet, celui de *cluster* et celui d'innovation.

L'innovation, au-delà d'un terme « à la mode », est considérée par les économistes libéraux comme le moteur de l'économie et le garant de la compétitivité dans la guerre économique que se livrent les États et les multinationales. Il s'en suit que de nombreuses théories proposent les méthodes les plus à même de promouvoir cette innovation. D'une part, la réussite d'une politique d'innovation serait liée à l'existence de *clusters* techniques, scientifiques et industriels, dont la Silicon Valley est le prototype aux États-Unis. Cette théorie, que nous présentons ici et dont nous analysons les promesses et les faiblesses, a servi d'ossature, et quasiment de credo à l'ensemble du projet. D'autre part, l'innovation est liée au développement d'une certaine science, et aux technologies, mêlées de façon systématique mais non innocente dans le terme de technoscience. Cette section analyse la signification et le fonctionnement du concept d'innovation pour ce qui concerne la science et la recherche scientifique, et les profonds remaniements qui en résultent.

I.1. Le rapport Blanc

En 2004, Christian Blanc, alors député des Yvelines, produit un rapport au Premier ministre intitulé « Pour un écosystème de la croissance »². Ce

² <http://www.ecosysteme-croissance.com/rapport/>

rapport liste une série de propositions visant à faire rentrer la France dans une nouvelle ère de croissance (avec un objectif de 3 % annuel). Elles sont basées sur l'innovation par la structuration de grandes régions économiques autour de *clusters* associant en réseau, sur un territoire donné, recherche, développement technologique, industries et clients. Le modèle qu'il faut reproduire, c'est celui de la Silicon Valley, et la fin du rapport propose le plateau de Saclay comme le lieu idéal pour réaliser une Silicon Valley à la française.

Dans son rapport, Christian Blanc évoque trois points essentiels qui méritent d'être relevés :

1-1-1. Passer d'une économie d'imitation et de planification à une économie d'innovation.

L'économie d'imitation et de planification caractériserait la période de l'après-guerre et des « *trente glorieuses* ». Il s'agissait d'une économie de rattrapage. Elle s'est accompagnée d'une structure du système éducatif tournée vers la massification de l'éducation secondaire puis supérieure. L'appareil de recherche s'est alors orienté vers deux objectifs :

- Servir les grands systèmes industriels nationaux, avec des grands organismes de recherche appliquée : nucléaire, agroalimentaire, aéronautique et spatial.
- Faire de la recherche fondamentale avec le CNRS, surtout après guerre.

Dans cette période, la compétitivité, qui vise l'augmentation de la productivité, passe par une amélioration de la qualité et le perfectionnement des systèmes inventés ailleurs. Il n'y a pas de grandes innovations de rupture. L'économie française est relativement protégée de la compétition par le subventionnement des exportations, la commande militaire, l'existence des grands chantiers gaulliens et la planification étatique.

Pour Christian Blanc, les changements liés à la mondialisation et à la libération totale de la circulation des capitaux rendent ce modèle de croissance caduc. Il ne permet pas de résister à la compétition des pays émergents. Pour relancer la croissance, qu'il souhaite de plus de 3 % par an, la solution est d'arrimer la compétitivité à la connaissance qui doit être distinguée de l'information³.

Ce qui est donc le moteur de la croissance, c'est la dynamique du couple connaissance/innovation :

« *La France est passée d'une économie d'imitation à une économie d'innovation.* »⁴

« *Elle doit désormais innover par elle-même, se situer à la frontière de la connaissance pour la repousser et croître à mesure que cette frontière se déplace et révèle de nouveaux produits, de nouvelles techniques...* »

³ Si l'information circule par *Internet*, la connaissance, conçue entre autres comme capacité à traiter l'information, doit être produite. Elle est incarnée dans des acteurs qu'il faut mettre en réseau.

⁴ Rapport, p. 5.

1.1.2. Pour innover, il faut mettre en place des clusters régionaux, à l'exemple de la Silicon Valley.

Pour développer la capacité à innover, le modèle retenu est donc celui du *cluster* et son échelon pertinent est celui de la région :

« *Dans un modèle économique mondialisé et construit sur l'innovation, la compétitivité se construit désormais à l'échelle régionale.* »

Pour ce faire, les territoires sont mis en concurrence : il y a ceux qui gagnent et ceux qui perdent.

Le territoire est pensé comme un creuset d'innovations, qui doit se placer au rang des centres mondiaux d'innovation, la Silicon Valley étant la référence omniprésente.

Cette territorialité rejoint la politique européenne qui dissout l'échelon national aux profits de grandes régions économiques, éventuellement transnationales.

Ainsi « *le périmètre de la région et de l'agglomération devient l'espace naturel de construction de pôles de compétitivité* » et « *l'organisation en réseaux de ce territoire est un facteur décisif de compétitivité* »⁵.

Le rapport Blanc insiste sur l'échelon régional comme échelon pertinent pour développer de tels projets, et fait plusieurs propositions pour transférer aux régions un certain nombre de responsabilités d'aménagement du territoire et de gestion d'aides incitatives aux entreprises. Ce souci de régionalisation de l'économie amène Christian Blanc à justifier le démantèlement des organismes de recherche nationaux au profit des universités implantées localement et mieux à même de structurer la recherche publique au sein des pôles régionaux. Cette analyse sous-tend les politiques de recherche actuelles, déjà initiées en 1999 avec la loi sur l'innovation. Elles se sont largement approfondies depuis et on peut dire qu'elles font système dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI). Les ingrédients en sont la mise en place de l'autonomie des universités (par l'intermédiaire de la loi dite LRU⁶), celle des pôles de compétitivité en 2005, la restructuration et l'affaiblissement des organismes publics de recherche (OPR) avec, notamment, la création d'agences de moyens (ANR) et d'évaluation (AERES) substitutives. Dès lors ces OPR ont vu, au cours de ces années, leur capacité à mener de façon autonome une politique de recherche propre de plus en plus fragilisée, particulièrement au niveau du CNRS.

1.1.3. Le territoire du plateau de Saclay serait l'idéal pour une telle création d'une Silicon Valley à la française.

La fin du rapport présente le plateau de Saclay comme le lieu idéal pour construire un tel *cluster*, capable d'être compétitif au niveau mondial. Une des raisons principales du choix d'un site non industrialisé et où la Recherche et développement (R & D) privée reste limitée malgré l'installation du centre

⁵ *Ibid*, p. 12.

⁶ « La loi relative aux libertés et responsabilités des universités » du 10 août 2007.

de recherche de Danone (800 personnes), de la présence de Thalès (500 personnes) et de Motorola (100 personnes) est l'existence d'un pôle de Recherche et d'enseignement supérieur parmi les plus importants en France. Avec l'université Paris-Sud et de nombreuses écoles d'ingénieurs, dont Polytechnique, il représente une part très importante du potentiel français de recherche avec 22 000 étudiants (dont 15 000 à l'université Paris-Sud), 9 500 chercheurs et 4 400 doctorants. Une autre raison mise en avant est l'existence d'une importante réserve foncière avec de nombreux terrains appartenant à l'État, en particulier à La Défense.

Si les arguments en faveur de ce choix sont le potentiel scientifique présent dans la région, d'autres aspects de l'identité du plateau sont totalement ignorés comme sa vocation agricole (sur les 5 000 ha, environ 2 500 sont des terres agricoles) ainsi qu'un habitat organisé autour de villages, un mode de vie auxquels de nombreux habitants sont attachés.

I-2. Le modèle des *clusters*

a. Un modèle théorisé

Le théoricien des *clusters* auquel tout le monde se réfère, en particulier Christian Blanc, est Michael Porter⁷ :

*« Le modèle des clusters, que Michael Porter définit comme « un groupe d'entreprises et d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires » se trouve en fait au cœur du développement économique »... « Les personnes qui travaillent dans ces institutions se retrouvent, discutent, se comprennent et sont capables d'entreprendre ensemble, permettant ainsi le développement des pôles. »*⁸

Il s'agit de favoriser la compétitivité à l'aide de quatre éléments essentiels :

- Encourager une émulation entre les entreprises, dans un environnement économique stable favorisant la concurrence et l'investissement.
 - La main-d'œuvre, notamment scientifique et technique, doit être d'excellent niveau dans les disciplines du *cluster*. Le capital doit être disponible et accessible. Les infrastructures doivent favoriser les échanges.
 - Présence d'un marché local : le client doit être localisé dans le *cluster*.
 - Présence d'un tissu riche de fournisseurs et d'industries connexes.
- « Comme on le voit, la valeur d'un cluster réside dans les synergies qui se créent entre les acteurs : elle est largement supérieure à la simple somme des parties. »*⁹

Le rapport présente en exemple plusieurs *clusters* : la Silicon Valley bien sûr, mais aussi la Catalogne.

⁷ Michael Porter, *On competition*, 1999, HBS Press.

⁸ Rapport Blanc, p. 13.

⁹ *Ibid*, p. 16.

b. Une réévaluation critique du modèle des clusters

Pour une vision critique du modèle de *cluster* (modèle qui séduit un certain nombre d'acteurs, en particulier parmi les élus et les scientifiques), on peut se reporter à un petit ouvrage : *Les pôles de compétitivité : que peut-on en attendre ? (rêves et réalités)* ¹⁰.

Cet ouvrage fait également référence à Porter. La définition que Porter donne aux *clusters* n'est pas éloignée de celle des pôles de compétitivité selon le gouvernement français.

« *Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).* » ¹¹

Il s'agit donc de trouver des bénéfices pour l'activité économique, en particulier la productivité, liés à la concentration géographique. L'idée majeure est qu'il existe des économies d'échelle, des gains à la production résultant de la concentration de la production sur un espace donné. Entre autres, la concentration peut permettre des réductions des coûts d'infrastructure en permettant l'accès à des infrastructures communes à l'activité. Un deuxième point important est la diminution des coûts de transactions liés à l'échange de biens et d'idées. Parmi les effets de diminution des coûts de transaction liés à la concentration géographique, il y a la facilitation de l'échange d'idées ou de connaissances, particulièrement lorsqu'elles sont peu codifiables, incarnées dans des acteurs locaux ; il existe ce que les économistes appellent des externalisations positives, lorsque l'innovation conduite par une entreprise a des effets positifs sur l'innovation ou la productivité d'autres entreprises.

Dans le modèle du *cluster*, on a donc deux éléments majeurs qui sont considérés comme des atouts essentiels du succès et de la compétitivité du *cluster* : la taille (c'est la notion constamment mise en avant de masse critique) et la spécialisation.

Du fait de la nature des *clusters*, qui sont un élément de la compétitivité de territoires mis en concurrence, les auteurs voient dans la politique des pôles de compétitivité un changement important de la politique gouvernementale. On passe d'une situation où l'intervention publique cherche à garantir une certaine équité entre les territoires (c'était essentiellement le rôle traditionnel de la Datar) à une situation où il s'agit de dynamiser un territoire donné pour renforcer la productivité des entreprises. On passe d'un objectif d'équité à un objectif d'efficacité. En fait, dans la réalité, l'examen géographique des pôles de compétitivité montre que l'État, pour des raisons variées, ne peut s'affranchir totalement des considérations d'équité géographique.

¹⁰ Duranton et al., *Les pôles de compétitivité : que peut-on en attendre ? (rêves et réalités)*, 2008, Éditions ENS rue d'Ulm.

¹¹ <http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique39> & lang = fr (c'est nous qui soulignons).

Durant *et al.* soulignent deux dangers qui sont justement liés aux deux aspects essentiels des *clusters*. La taille va entraîner non seulement des externalités positives, mais aussi des effets négatifs qui ne vont pas être pris en compte par les promoteurs des *clusters*. Un des exemples est le problème du foncier. Au fur et à mesure que la taille augmente, le foncier se raréfie et son coût peut devenir un obstacle à la fois à l'attractivité du territoire pour les entreprises et à la mobilité des travailleurs. Il en est de même pour la congestion du territoire (au niveau des transports par exemple) qui, en dégradant la qualité de vie, sera également un frein important à l'attractivité du *cluster*. Or, soulignent les auteurs, une des difficultés d'appliquer le modèle des *clusters* en France est le manque de mobilité de la force de travail.

Le deuxième danger est la spécialisation du territoire, condition d'efficacité du *cluster*, mais également lourde de conséquences pour une région en cas de retournement économique.

Selon eux, il faut donc évaluer le résultat de la politique de *clusters* au regard des effets négatifs qu'elle peut engendrer. En clair, les gains de compétitivité sont-ils suffisants pour justifier une telle prise de risques ? Ils ont donc mené des études empiriques d'évaluation des Sites productifs locaux ou SPL qui préfigurent les pôles de compétitivité, et correspondent à une politique mise en place par la Datar à partir de 1999. Leurs résultats montrent qu'il existe bien des gains de productivité liés à la « *clusterisation* ». Mais pour augmenter la productivité des entreprises de seulement environ 5 %, il faut doubler le niveau de spécialisation et de concentration d'une activité dans une zone donnée. D'autre part, il s'agit là d'une moyenne, l'effet positif ou négatif dépendant fortement du secteur industriel considéré.

Finalement, comme d'autres, les auteurs insistent sur le fait que *les clusters ne se décrètent pas*. Face au succès de la Silicon Valley, ils soulignent qu'un des artisans de ce succès, Frederik Terman, l'ancien vice-président de l'université de Stanford, essaya de reproduire cette expérience, sur la sollicitation des laboratoires Bell, dans le New Jersey, et que ce fut un échec. Là où les *clusters* peuvent se développer, on peut détecter une tendance naturelle à se « *clusteriser* », les entreprises intégrant la logique de regroupement dans leur choix de localisation. Porter lui-même insiste sur le fait que, pour réussir, une politique incitative doit s'appuyer sur une tendance existante : « *il devrait y avoir certaines semences d'un cluster qui aient réussi à passer le test du marché avec succès avant que les efforts visant à développer les clusters ne soient justifiés* »¹².

L'économiste Thomas Lamarche insiste quant à lui sur le fait que, plus que l'unité géographique, c'est le partage d'une culture commune entre les acteurs qui peut faire la réussite d'un *cluster* :

« *Il [le projet de cluster] repose sur une définition essentiellement géographique et centralisatrice du cluster. Les travaux qui ont été menés sur les relations de "proximité" dans un cluster montrent tous que la dimension*

¹² Cité par Durant *et al.*, 2005, p. 37.

géographique est évidente, mais qu'elle n'est pour autant ni naturelle, ni même liée à la seule distance dans l'espace considéré. Rien ne permet de penser que la concentration sur le plateau favorisera la coopération. Par ailleurs, l'objectif visé de gagner des places au classement de Shanghai semble vain. D'ores et déjà, il est avéré que nombre de clusters privilégient la souplesse d'organisation entre petites et moyennes unités et non pas la présence d'entreprise, site ou université de taille très importante sur un périmètre resserré. Par contre, les recherches montrent l'importance de la dimension organisée, voire institutionnalisée des clusters : par exemple les moyens financiers qui permettent à des acteurs proches de travailler ensemble, des lieux de concertation, ou plus largement des facteurs que les économistes peinent à définir : culture commune, confiance et solidarité. Cette dimension est absente du projet. »¹³

I-3. La science au service d'une économie centrée sur l'innovation¹⁴

a. La rhétorique de l'innovation

Reprenons les termes du rapport de Christian Blanc, déjà cités :

« *La France est passée d'une économie d'imitation à une économie d'innovation.* »¹⁵

« *Elle doit désormais innover par elle-même, se situer à la frontière de la connaissance pour la repousser et croître à mesure que cette frontière se déplace et révèle de nouveaux produits, de nouvelles techniques...* »

et posons-nous la question du sens de ce concept d'innovation. En effet, « *innovation* » apparaît de façon prédominante et insistante dans tous les textes concernant l'OIN. Ce concept semble représenter la « quintessence » des rapports « *science et société* » à l'heure actuelle. La science se doit d'être au service de l'innovation. Ceci s'exprime de plus en plus fortement et s'est traduit en 2009 par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation ou SNRI, qui définit les priorités du gouvernement en matière de recherche publique.

Parmi les difficultés d'utilisation d'un tel concept, il convient de ne pas sous-estimer les difficultés d'ordre linguistique, liées à l'utilisation d'un même mot avec des sens différents par les divers acteurs ou l'utilisation de mots différents pour évoquer la même idée. Ceci se double, dans la période actuelle, d'une utilisation particulièrement pernicieuse de certains termes par les tenants du néolibéralisme : le propre du sarkozysme (et de ses homologues) est d'inverser le sens des mots qui sont populaires pour flatter l'opinion, tout en conduisant une politique opposée (« *réforme* » pour dire « *destruction du secteur public* » ; « *valeur travail* » pour dire « *capital* », etc.).

¹³ <http://www.vivagora.org/spip.php?article350>

¹⁴ Cette partie reprend partiellement les termes d'un article publié dans la revue d'Espaces Marx Nord/Pas-de-Calais (Janine Guespin et Yves-Claude Lequin, « *Recherche-et-innovation : un syntagme dangereux* »), 2011. <http://www.espaces-marx.net/spip.php?article706>

¹⁵ Rapport, p. 5.

La terminologie a toujours été un lieu majeur d'affrontement social, (ce que d'aucuns ont appelé la « guerre idéologique »); c'est pourquoi des mêmes termes ont des sens contradictoires, comme sont contradictoires les positions sociales qui s'affrontent à leur sujet.

En analysant les textes, on découvre un consensus pour parler de « recherche et innovation » sans définir ce dont on parle, mais en utilisant la rhétorique de l'innovation. Dans le rapport Blanc, on trouve 57 fois le terme innovation sur 78 pages, il est présent 10 fois/40 pages dans le rapport Lagayette (voir plus loin), écrit par un universitaire, et est largement utilisé dans la « *Réponse des établissements du plateau de Saclay* » à la consultation « opération Campus » du 30 avril 2008: on a 28 occurrences du mot *innovation* sur 30 pages. Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'il s'agit d'institutions de recherche académique qui répondent à leur tutelle, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Pour obtenir les fonds nécessaires à la rénovation de leur immobilier, ces institutions académiques ont totalement intégré ce que les décideurs politiques attendent d'elles.

Le mot innovation n'est jamais défini mais intervient en liaison avec les termes suivants: sous la forme du syntagme « *recherche et innovation* »; en relation avec la notion de compétitivité industrielle; en relation avec la valorisation de la recherche.

On trouve ainsi deux éléments qui sont posés comme allant de soi:

- L'innovation est au cœur de l'économie du futur.
- La recherche a un rôle essentiel à jouer pour l'innovation (et donc pour la prospérité économique).

Cette idée s'exprime sur le site du MESR, sous la rubrique: « Innovation, enjeu central pour la société française »:

« Dans ce contexte, l'innovation, qui est un des canaux centraux d'application et de diffusion des connaissances, est un des moteurs du développement économique et social. Elle doit contribuer à faire face à des défis tels que la protection de l'environnement ou la santé. »

L'innovation est ainsi au cœur d'une économie de la promesse:

« La notion d'innovation comme moteur de l'économie de la connaissance est au cœur du discours des politiques, des industriels et des scientifiques. C'est grâce à l'innovation que le marché rejoindra les besoins humains. Pour les politiques, c'est grâce à l'innovation que la connaissance peut se traduire en bienfaits pour l'humanité, présider au développement économique et à la croissance, dans un contexte de compétition mondiale [...] On retrouve ici, dans ce discours devenu une forme de lieu commun, ces différents éléments: la croissance, l'emploi, et la compétitivité, souvent articulés au thème du retard (le décrochage) [...] Pour mettre en œuvre ce paradigme, il est nécessaire de s'appuyer sur la recherche académique, de s'approprier les connaissances plus en amont, de donner davantage de place aux scientifiques universitaires. »¹⁶

¹⁶ Annick Jacq, « Thérapie génique et industrie biotechnologique et pharmaceutique en France: la trajectoire d'une promesse », Mémoire de Master 2 d'Histoire des sciences, techniques et société, EHESS.

Ce terme d'innovation *employé, hors de toute définition*, s'impose à tous, de manière non problématisée; l'impératif de l'innovation ne souffre aucun débat. En particulier, la nécessité de l'innovation comme moteur de l'économie ne peut être discutée. *Ainsi, et le rôle de la science, et le rôle de la technique échappent au débat social.*

Ceci n'est pas propre à la France; un collègue brésilien écrit: « *Au Brésil, c'est devenu le terme pour justifier toute sorte de choses inacceptables, et les fonds gouvernementaux pour la Recherche y sont conditionnés en priorité.* »¹⁷

b. Retour sur un concept fourre-tout

Innovation est un terme qui renvoie à l'idée de nouveauté. La nouveauté n'a pas été toujours considérée positivement. Pendant plus de 2000 ans (de l'Antiquité grecque à Louis XIV), *innovation* est un terme de rejet lancé par les dominants pour disqualifier les réformateurs et les révolutionnaires; ils les accusent de vouloir démolir les institutions, l'État, l'Église, etc. (au point que Flaubert, dans son *Dictionnaire des idées reçues* en donna cette définition: « *Innovation: toujours dangereuse* »!).

Après la Renaissance, avec le développement de la science moderne et la naissance du capitalisme, *innovation* va se charger de plus en plus d'une notion de progrès. Pendant trois siècles, disons de Vauban à Chevènement, le mot désigne souvent une action de l'État (capitaliste) orientée vers ce qu'on nomme « *le progrès* » (social, etc.). Notons que la notion de « *progrès* », liée au progrès des sciences et des techniques, est datée historiquement et est au cœur de la modernité née à la Renaissance. Dans cette optique, on a tendance à considérer que toute innovation technique est un progrès, conception diversement discutée de nos jours.

Enfin, depuis les années 2000 environ lorsque que le conseil de l'UE de Lisbonne s'est emparé de la notion « *d'économie et société de la connaissance* », notion également très discutée à vertu idéologique, ce terme est devenu omniprésent dans les discours officiels comme dans les demandes de crédits des scientifiques. Il recouvre des significations diverses qu'il s'agit ici d'analyser.

On peut en repérer deux usages qui ne se recouvrent que partiellement bien qu'ils soient liés:

Le terme *innovation* est employé pour désigner *des inventions destinées aux consommateurs*, et il est souvent implicitement admis qu'elles sont basées sur les progrès des connaissances scientifiques. On trouve par exemple la définition de *Wikipédia*, qui se réfère à celle de l'OCDE:

« *Une innovation se distingue d'une invention ou d'une découverte dans la mesure où elle s'inscrit dans une perspective applicative. Le manuel d'Oslo de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)*

¹⁷ « *In Brazil, it's become the term to justify all sorts of unacceptable things, and the government's research funds have become tied to it as a priority.* »

propose les définitions suivantes : On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au consommateur des services objectivement nouveaux ou améliorés. Par innovation technologique de procédés, on entend la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant séparément ou simultanément les matériels, les ressources humaines ou les méthodes de travail. »

L'innovation technologique de produit est alors liée à la production de « valeur d'usage » pour le consommateur. Cependant, les travaux récents de sociologie des sciences et des techniques ont mis en débat une conception où l'innovation technique, du fait du *service objectivement nouveau ou amélioré*, le processus, l'objet, va se diffuser dans le milieu social de manière déterminée par ses seules caractéristiques pour mettre en avant un modèle « culturel » qui tient compte de l'horizon d'attentes des publics, des réseaux, des logiques d'acteurs.

La définition de l'OCDE prend également en compte avec « l'innovation technologique de procédés » un deuxième rôle de l'innovation, liée à la production de « valeur marchande » et qui n'est pas nouveau puisqu'il est déjà analysé par Marx¹⁸. Il s'agit alors de produire de la plus-value extra, en réduisant le temps de travail nécessaire à la production d'un objet. Dans ce cas, l'innovation est incorporée dans le processus de production lui-même plutôt que dans l'objet final. Il donne au producteur un avantage compétitif qui va lui permettre d'extraire davantage de plus-value, le gain de productivité n'étant pendant un certain temps ni injecté dans les salaires, ni dans une diminution du prix de vente de l'objet produit. Cet avantage ne saurait être que temporaire. L'innovation va peu à peu diffuser dans les entreprises concurrentes ; les luttes des travailleurs peuvent revendiquer une augmentation de salaire récompensant le gain de productivité. L'entreprise capitaliste est donc condamnée à l'innovation perpétuelle¹⁹.

Dans le même ordre d'idée, André Gorz met l'accent sur l'innovation comme *activités génératrices de profit (ou moteur de l'économie de la connaissance)* dans le contexte de la guerre économique de la société libérale, indépendamment de la valeur, en particulier la valeur d'usage.

« La valeur commerciale (le prix) des produits devait donc dépendre davantage de leurs qualités immatérielles non mesurables que de leur utilité (valeur d'usage) substantielle. Ces qualités immatérielles – le style, la nouveauté le prestige de la marque, la rareté ou « exclusivité » – devaient conférer aux produits un statut comparable à celui des œuvres d'art : celles-ci ont une valeur intrinsèque, il n'existe aucun étalon permettant d'établir entre elles un rapport d'équivalence ou "juste prix". Ce ne sont donc pas de vraies marchandises. Leur prix dépend de leur rareté, de la réputation du créateur,

¹⁸ Karl Marx, *Salaires, prix, profit*.

¹⁹ Nous remercions Pascal Lederer d'avoir attiré notre attention sur cet aspect du rôle de l'innovation.

du désir de l'acheteur éventuel [...] Les qualités immatérielles incomparables procurent à la firme productrice l'équivalent d'un monopole et la possibilité de s'assurer une rente de nouveauté, de rareté, d'exclusivité. Cette rente masque, compense et souvent surcompense la diminution de la valeur au sens économique que la baisse des coûts de production entraîne pour les produits en tant que marchandises par essence échangeables entre elles selon leur rapport d'équivalence. Du point de vue économique, l'innovation ne crée donc pas de valeur ; elle est le moyen de créer de la rareté source de rente et d'obtenir un surpris au détriment des produits concurrents. »²⁰

On rejoint ici un des rôles de la propriété industrielle, le brevet, au-delà de celui de récompenser l'inventeur. Le brevet, en créant du monopole, de l'exclusivité, de la rareté, permet de créer artificiellement une valeur marchande déconnectée de la valeur d'usage. On en trouvera maints exemples dans la période récente, particulièrement dans le domaine du médicament, le brevet permettant ainsi le remplacement de médicaments génériques passés dans le domaine public par de nouveaux médicaments beaucoup plus chers mais dont le supplément d'efficacité thérapeutique est loin d'être prouvé. Pas étonnant donc que l'extension du régime de la propriété intellectuelle particulièrement dans le domaine du vivant (brevetage des séquences géniques) ait été l'objet de batailles féroces dans le cadre de l'économie de la connaissance. D'où l'importance aussi du critère de nouveauté comme critère de brevetabilité.

c. Quelques éléments de réflexion : ambiguïtés et débats

Plusieurs logiques donc se complètent et/ou se confrontent au niveau de l'emploi du terme innovation. L'une est celle du « moins d'État » et de la privatisation de tous les services rentables. L'autre est celle de la « guerre économique » et la « compétitivité ». L'innovation (au sens d'André Gorz) augmente la compétitivité des entreprises (vue comme attractivité pour les actionnaires, c'est-à-dire en termes de taux de profit). Mais les produits « innovants » peuvent aussi avoir un intérêt pour le public (outre les médicaments, qu'on songe aux ordinateurs personnels ou au téléphone portable), intérêt réel ou fabriqué par la publicité. Pour trouver son marché, l'objet innovant doit rencontrer un imaginaire social. Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'innovation peut correspondre à ce que Marx appelait la « valeur d'usage » (et peut représenter un progrès) ou à de la « valeur marchande » (ou de la rente pour suivre Gorz), ou combiner les deux.

Un premier niveau d'ambiguïté consiste donc à mélanger les deux aspects et à parler valeur d'usage alors qu'on agit pour la valeur marchande. Ainsi, chercheurs et public sont-ils souvent sensibles à l'aspect valeur d'usage, en médecine par exemple. Un cas démonstratif est celui des semences OGM Monsanto, destinées à favoriser l'emprise d'une multinationale américaine

²⁰ André Gorz, « Le travail dans la sortie du capitalisme », 2008, in *Ecorev* n° 28, < <http://ecorev.org/spip.php?article641> >.

sur la nourriture mondiale et présentées comme destinées à lutter contre la faim dans le monde!

Un passage du discours de Nicolas Sarkozy du 28 janvier 2008 illustre bien cette ambiguïté voulue :

« Les liens qui unissent la recherche et l'innovation relèvent d'une logique concurrentielle et d'une multiplication aussi grande que possible des interfaces entre les laboratoires, la société et l'Économie. C'est pour cela que la valorisation de la recherche et les transferts de technologie doivent s'organiser de façon décentralisée autour des universités. Le rapprochement de l'enseignement supérieur et de la recherche ne s'opère pas dans des structures nationales en silos mais sur les campus, au contact des acteurs de la recherche. Le processus de valorisation a bien plus de chances de voir le jour dans une agence régionale de valorisation, un PRES ou un pôle de compétitivité que dans les états-majors des organismes ou des ministères qui n'en ont souvent ni la culture ni les compétences. Dans chaque Région nous devons créer un point de rencontre unique entre porteurs d'innovations scientifiques et porteurs de projets industriels. »

De quelle valorisation parle-t-on : de la valeur d'usage, donnant lieu à un projet industriel, de la valorisation marchande (la prise de brevets, la vente de la propriété intellectuelle par des accords de licences passés par des universités)? La référence à la logique concurrentielle n'est pas non plus indifférente, non plus que la transformation des découvertes en innovations scientifiques, qui transforme les chercheurs en inventeurs.

En quoi consiste alors cette politique d'innovation qui veut nous faire croire qu'on crée de la valeur d'usage quand le seul but est de créer de la valeur marchande? Elle concerne prioritairement la recherche scientifique, avec l'accélération considérable du processus (engagé déjà suite au mouvement même de la science) de transformation de la science en technoscience. Il s'agit essentiellement de mettre l'ensemble de la recherche publique au service de cette innovation à très courte vue, ce qui implique une réduction des champs disciplinaires à ceux qui semblent susceptibles d'aider à faire ce type d'innovations (prédictibles à très court terme), par la mobilité et flexibilité thématique des chercheurs qui doivent pourvoir se tourner vers ce qui d'un moment à l'autre semble « porteur », par la formation des jeunes dans un esprit managérial, etc.

De fait, cette politique peut être contraire à l'innovation utile au sens premier du terme, celle qui créerait de la valeur d'usage. Pour développer l'innovation dans ce sens, il conviendrait, pour la stimuler, de prendre des mesures, notamment absentes des politiques de la recherche en Europe et en France actuellement. Il faudrait par exemple développer une recherche « libre » de tout objectif technologique pour maintenir ouvertes les possibilités d'innovations futures; il faudrait parallèlement développer des recherches technologiques dans les centres de recherches appropriés (publics ou d'entreprises). Au contraire, la logique actuelle consiste à réduire le « coût de l'État » et de tout ce qui est public pour transférer davantage d'argent public vers le capital privé et non pour investir dans le développement industriel!

La confusion entretenue entre recherche et innovation permet également d'évacuer la question de l'étape essentielle de conception technique, inhérente à tout développement technique et pas seulement aux nouvelles technologies ou à celles qui sont actuellement très liées à certaines sciences (biotechnologies, nanosciences), justement parce que l'innovation ne se réduit pas à de « *l'application des sciences* ». Les politiques actuelles peuvent donc être contraires à l'innovation : pour innover, il faudrait investir considérablement en « *conception* » (en postes, en projets, en temps..., avec des effets indéterminés). Notons qu'il faudrait aussi (r) ouvrir le chantier de la démocratie technique.

Ainsi, les politiques actuelles, sous couvert d'innovation, visent à réduire la science au seul rôle de fournisseur d'innovations pour la production de valeur marchande. Innovation veut dire alors en réalité : « *vente immédiate de connaissance* ».

II. L'OIN du plateau de Saclay: les travaux pratiques du rapport Blanc

Cette section analyse de façon concrète et détaillée les particularités du projet, et les rouages administratifs qu'a nécessités sa mise en place, marquée par des luttes d'influence entre le gouvernement et la région ile de France autour du projet du grand Paris dans lequel l'OIN est intégrée.

D'une manière bien française, ce projet accumule et entrelace les couches administratives de tailles variées, pôles de compétitivité, PRES, projets territoriaux, nouvel établissement public Paris-Saclay, plan-campus, etc., qui en rendent la lecture des plus difficiles, et qui toutes se caractérisent par un déni de plus en plus marqué de démocratie. Tout particulièrement, il s'intègre dans la refonte du système de recherche publique en France, refonte qui se heurte aux résistances des personnels de la recherche mais que la mise en place de l'OIN va du même coup exploiter et consolider. Dans le même temps, le projet participe aussi du débat sur les transports en Île-de-France, opposant une conception des transports utiles à la population à une conception basée sur les « *grands* » acteurs économiques. Ensuite, dans la mesure où le plateau de Saclay possède actuellement une structure agricole non négligeable, se pose la question du maintien ou non de cette ceinture agricole. Parallèlement la nature de l'habitat dans cette zone destinée à accueillir un si grand nombre de personnes supplémentaires, appartenant essentiellement aux couches moyennes et intellectuelles, impose encore un autre niveau de décisions, qui interfère directement avec les collectivités locales (2 départements, l'Essonne et les Yvelines, 49 communes et 4 communautés d'agglomérations sont concernés par l'arrêté d'OIN).

Enfin se posent les questions financières et l'OIN du plateau de Saclay est une des pièces maîtresses du « *grand Emprunt* » au sein d'une opération immobilière et financière qui va transférer aux établissements de recherche publics les risques financiers liés à l'obligation de placer les fonds qui leur seront alloués.

II-1. Le plateau de Saclay : le lieu idéal pour une politique de *cluster*

Comme nous l'avons vu plus haut, le rapport Blanc voyait dans le plateau un lieu idéal pour créer ses fameux *clusters*. Pourtant, du point de vue de la recherche industrielle relativement peu de choses existent réellement sur le plateau ou dans son environnement proche. Par exemple Alcatel, qui possède un centre de recherche à Marcoussis, n'a fait depuis des années qu'y réduire son potentiel. Le projet Blanc cherche à répondre à cette dernière objection en mettant en avant l'industrie automobile, sur l'ouest du plateau, avec le centre Renault de Guyancourt et celui de PSA à Vélizy, à proximité de la lisière nord. En fait, si l'on voit bien sur quel potentiel en matière de recherche publique le *cluster* peut s'appuyer, la base industrielle privée est beaucoup moins claire. L'idée mise en avant est alors de faire du *cluster* essentiellement un lieu d'incubation de *start-up* (créées par des chercheurs issus du public) qui pourraient ensuite, si elles grandissent, se relocaliser à la périphérie. Pour mettre en œuvre un tel projet, l'État décide fin 2005 le principe de la mise en place d'une opération d'intérêt national, une OIN sur l'ensemble du plateau et des communes et des vallées environnantes.

Le rapport Blanc va donc être suivi d'une série d'autres, chargés de permettre de passer à la réalisation concrète.

Le 18 novembre 2005, Dominique de Villepin adresse une lettre au préfet de région Bertrand Landrieu ²¹.

« Il s'agit de conférer au secteur de Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines la stature d'un grand pôle scientifique de dimension internationale, en créant les conditions optimales pour y accueillir l'ensemble des activités d'excellence identifiées notamment dans le cadre de l'appel à projet. » (Il s'agit de l'appel à projet pour les pôles de compétitivité).

Cette lettre s'inscrit donc dans le contexte de la mise en place de pôles de compétitivité.

En réponse à la mission confiée au préfet Landrieu, deux rapports seront remis, le premier en janvier 2006 et le deuxième en juillet 2006 ²².

Le projet tel qu'il est alors proposé concerne 49 communes limitrophes du plateau, et 3 intercommunalités (dont la CAPS : communauté d'agglomérations du plateau de Saclay) relevant de l'Essonne et des Yvelines, entre St Quentin et Massy d'ouest en est, et la vallée de l'Yvette (Palaiseau, Orsay, Gif-sur-Yvette) au sud, et celle de la Bièvre au nord.

Le bassin d'emploi (pour l'instant essentiellement dans la vallée de l'Yvette ou sur la limite sud du plateau à part le CEA à Saclay) comporte 350 000 emplois, 100 000 supplémentaires sont annoncés, correspondant à 350 000 habitants s'ajoutant aux 700 000 actuels. La construction de 80 000 logements (il n'est nulle part question de logements sociaux) est prévue. Il

²¹ http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/oin-massy-saclay-sqy-lettre-mission_cle2665a5-1.pdf

²² www.idf.pref.gouv.fr/dossiers/documents/OIN/rapport_massy_saclay_sqy.pdf
www.idf.pref.gouv.fr/dossiers/documents/OIN/2_rapport_saclay.pdf

est important de noter que les 100 000 emplois supplémentaires éventuels correspondront le plus probablement à des relocalisations d'entreprises et de centres de recherche et non à des créations.

Après une supposée concertation avec les collectivités territoriales, le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006 a acté la mise en place d'une opération d'intérêt national (OIN). Une mission de préfiguration de l'OIN a ainsi été mise en place à l'été 2006 sous la direction de Jean-Pierre Dufay et un concours international d'idées est lancé le 30 janvier 2007. Les projets des candidats feront l'objet d'une exposition publique du 5 au 28 septembre 2007.

De fait, le cahier des charges du concours trace les grandes lignes du projet: 150 000 logements en 30 ans, 350 000 habitants de plus, un transport en commun lourd sur le plateau... Dans sa première version, et bien que le rapport préfectoral s'en défende (« *La préservation d'espaces naturels et agricoles sur le plateau, l'articulation avec le parc naturel régional [de la Haute vallée de Chevreuse] seront déterminantes.* »), il s'agit bien d'une urbanisation massive du plateau qui ignore complètement sa vocation agricole. Le principe d'urbanisation retenu est celui d'un « *parc urbain* », c'est-à-dire « *une forme d'aménagement qui permette d'articuler vallées et plateaux. Il faudra conjuguer pour cela une densification raisonnée en centre ville, autour des gares notamment, et un aménagement particulièrement attentif au développement durable et au cadre de vie.* » Le concept de « *peau de léopard* », à savoir des îlots d'urbanisation répartis sur un territoire, est cité à plusieurs reprises. Pour les associations, comme par exemple les Amis de la vallée de la Bièvre, ces taches d'urbanisation sur le plateau, d'une part rendront impossibles les activités agricoles, les terres ayant besoin de continuité, d'autre part ont une vocation quasi inévitable à s'étendre. Cela sera l'enjeu d'un combat des agriculteurs et d'associations locales pour le maintien des terres agricoles non seulement d'une surface suffisante mais d'un seul tenant.

Le périmètre retenu dans la phase préliminaire du projet concerne « *les emprises urbanisables au SDRIF [Schéma directeur de la région Île-de-France qui va être bloqué pendant des années par le gouvernement], ainsi que les espaces à enjeux susceptibles de muter en tout ou partie : le Centre d'essai des propulseurs, la zone d'activité de Courtabœuf et d'une façon générale les propriétés de l'État et de ses établissements publics présentant un intérêt pour le projet, notamment dans le triangle de Saclay, côté est de St-Quentin-en-Yvelines, et à Versailles-Satory.* »

Ce projet suppose un développement des moyens de transport et notamment: un transport en commun en site propre Massy-Polytechnique, une voie express est-ouest traversant le plateau et possiblement un transport public lourd, là aussi vecteur d'urbanisation et la réalisation du barreau sud du contournement TGV de l'Île-de-France.

Nous verrons plus loin que les luttes d'un certain nombre d'associations de défense de l'environnement réussiront à infléchir ces premières orientations.

II. 2. La mise en place de l'OIN

L'OIN est un instrument créé en 1983 dans les lois de décentralisation, créant un régime d'exception permettant à l'État de reprendre ses prérogatives pour la réalisation d'opérations jugées stratégiques. En particulier, c'est l'État, et non plus les communes, qui délivre les permis de construire, théoriquement toutefois en respectant les PLU locaux.

On peut ici reprendre le contenu du site de l'Association orcéenne Citoyens actifs et solidaires (CAS):

« La lecture des éléments juridiques de ce qu'est une Opération d'intérêt national (OIN) est proprement hallucinante. En voici les morceaux choisis, pour les amateurs, le menu complet est servi par le ministère de l'Équipement²³ :

Définition de l'OIN: *il n'y a pas de définition de ce qu'est une OIN. Traduction: on peut y mettre n'importe quel projet. Il est à la discrétion du gouvernement, qui peut y mettre ce que bon lui semble.*

À quoi cela sert: *“La notion d'opération d'intérêt national est née en 1983, lors de la décentralisation en matière d'urbanisme, de la nécessité de ménager un régime d'exception au transfert de compétence afin de préserver des champs de prérogatives spécifiques de l'État pour la réalisation d'opérations d'envergure et/ou stratégiques.”*

Confirmation du caractère légalement arbitraire d'une OIN: *Les textes ne subordonnent pas la création de l'opération à une consultation préalable particulière. Pas d'enquête publique, alors que toute l'évolution de la décision publique au niveau local requiert la consultation et le débat public (pour les PLU, pour les grands équipements par le recours à la Commission nationale du débat public). L'OIN s'impose aux PLU, aux ZAC, à toutes les compétences des communes. Si celles-ci n'effectuent pas les modifications nécessaires notamment du PLU, l'État procède lui-même à la modification.*

En bref: à Guantanamo, Bush aurait dû faire une OIN pour être tranquille.

Plus sérieusement: qu'est-ce qui a motivé l'État d'utiliser un outil qui, même si il est l'expression de l'intérêt national, sera nécessairement perçu localement comme arbitraire? En l'utilisant pour installer une cité scientifique sur le plateau de Saclay, ne risque-t-on pas d'augmenter un peu plus la défiance des citoyens vis-à-vis de la science? »

La déclaration d'OIN, prise par décret, est donc une manière pour l'État de reprendre la main sur un territoire donné et de court-circuiter, au nom de l'intérêt national, toutes les instances de démocratie locale. En particulier, l'utilisation du dispositif OIN permet d'éviter un débat public obligatoire avec intervention de la Commission nationale du débat public (CNDP), malgré d'importantes opérations d'aménagement ayant un impact profond sur le territoire.

²³ http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/note-oin-internet_cle261b4c.pdf

II.3. Une politique articulée autour des pôles de compétitivité

a. Les pôles de compétitivité

Une des propositions du rapport Blanc, la mise en place des pôles de compétitivité, a été actée par un appel d'offres du ministère de l'Industrie en 2004.

Citons le site gouvernemental ²⁴ :

« Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle qui mobilise les facteurs clefs de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d'innovation.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s). »

« Quatre éléments principaux sont la clé du succès du pôle :

- la mise en œuvre d'une stratégie commune de développement économique cohérente avec la stratégie globale du territoire,*
- des partenariats approfondis entre acteurs autour de projets,*
- la concentration sur des technologies destinées à des marchés à haut potentiel de croissance,*
- une masse critique suffisante pour acquérir et développer une visibilité internationale.*

Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, la politique des pôles a comme objectifs :

- développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation ;*
- conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ;*
- accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée ;*
- favoriser la croissance et l'emploi. »*

Nous avons mis en gras les termes qui reviennent en *leitmotiv* dans tous les discours des décideurs mettant en œuvre cette politique.

La politique des pôles de compétitivité vise donc à spécialiser un territoire (il peut parfois déjà l'être, comme dans le cas de l'aéronautique dans la région toulousaine) en pilotant la recherche publique du territoire (dont la spécialisation ne recouvre pas forcément celle du bassin industriel) autour des priorités d'un certain nombre de grands groupes industriels.

b. Les pôles concernés par l'OIN du plateau de Saclay

soixante-sept pôles ont été labélisés nationalement en juillet 2005 et 71 pôles auront été créés *in fine*, dont 7 pôles mondiaux. Parmi ces 7 pôles mondiaux, 3 concernent plus spécifiquement le plateau de Saclay.

²⁴ <http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique39>

Ces trois pôles sont Moveo pour l'industrie automobile et les transports, System@tic pour les systèmes complexes et, dans une moindre mesure, Medicen pour la Santé.

« Le Pôle SYSTEM@TIC PARIS-REGION a pour finalité de faire de l'Île-de-France l'un des quelques territoires visibles au niveau mondial sur le thème de la conception, de la réalisation et de la maîtrise des systèmes complexes. »
« Il s'agit en fait essentiellement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; Les grands groupes présents sont Thalès, Alcatel, Areva, Air France, RATP, EDF, Renault, PSA, Valeo, Sagem, Snecma, Airbus, Dassault, EADS... »

Un deuxième pôle également présent sur le plateau est Moveo qui concerne plus spécifiquement l'industrie automobile: Renault a un centre de recherche à Guyancourt à l'ouest du plateau et Peugeot à Vélizy au nord. Pour le reste, le pôle Moveo s'étend de la région parisienne à la presqu'île du Cotentin.

Pour Medicen, on trouve sur le site du pôle :

« Créé en 2005, le pôle de compétitivité mondial Medicen Paris Region a l'ambition de donner à l'Île-de-France sa place de leader européen, au plan industriel, dans les domaines de l'innovation diagnostique et thérapeutique ainsi que des hautes technologies pour la santé, et de lui permettre ainsi de devenir l'un des centres mondiaux de médecine translationnelle.

La démarche partenariale de Medicen Paris Region répond à la logique de création de valeur économique en Île-de-France stimulée par l'innovation, qui est à la base même de la conception des pôles de compétitivité... »

Medicen affiche ainsi ses objectifs :

« Créer une vraie dynamique de cluster, contribuer à l'émergence et au développement des PME, acteurs clés du pôle, et renforcer l'attractivité industrielle du pôle sont les principaux objectifs de Medicen Paris Région.

Dans ce but, ses objectifs sont de :

Faire émerger une communauté de pensée, d'objectifs et d'actions centrée sur le transfert technologique et l'innovation et créer une dynamique d'échanges et de partage entre ses membres.

Renforcer les moyens du pôle et son ancrage territorial pour qu'il soit l'acteur clé de la santé en Île-de-France, en développant les actions concertées avec les partenaires de la Région: collectivités, organismes de développement économique, entreprises, universités, organismes de recherche, financeurs publics et privés.

Dynamiser la filière des entreprises (en priorité PME/JEI) pharmaceutiques, biotechnologiques, ainsi que des secteurs de l'imagerie, de la bio-instrumentation et des services dans le domaine de la santé humaine en Île-de-France. »

Au niveau des grands groupes, on trouve surtout Glaxo Smith Kline et Sanofi Aventis, à côté de laboratoires pharmaceutiques de moindre taille comme Servier (le fabricant tristement célèbre du Médiator). Du côté académique, un des acteurs essentiels du pôle serait la faculté de pharmacie de l'université Paris-Sud, localisée à Chatenay-Malabry, mais dont la future

localisation géographique n'est toujours pas tranchée et fait l'objet d'après discussions.

À ce stade, les pôles n'ont pas réellement de territoires délimités, tous ces grands groupes ayant des sites en région parisienne, mais pas nécessairement regroupés dans le périmètre du plateau de Saclay ou même à sa périphérie. On est donc encore loin du modèle du *cluster*. Cependant, à l'exception de Medice et de Sanofi Aventis, les grands groupes pilotant les pôles (Renault et Peugeot pour Moveo, Thalès pour Sytem@tics) ont leur R & D sur le plateau ou à sa périphérie. La création d'un *cluster* technologique sur le plateau de Saclay doit donc permettre le développement du pôle de compétitivité Systém@tic, pour développer des technologies à l'interface des nanotechnologies, des biotechnologies, de l'informatique, et de la communication. Le rapport du préfet indique ainsi :

« Pôle mondial de compétitivité, il demande un territoire organisé pour l'accueillir, comportant tous les services attendus d'une ville : un développement urbain dans toutes ses composantes logements, transports, équipements publics et privés, espaces verts mais aussi importants espaces naturels et agricoles à proximité. »

c. Mettre en phase le potentiel scientifique avec les pôles de compétitivité

Dans la foulée, le Premier ministre va confier à Philippe Lagayette, président de l'Institut des hautes études scientifiques, une mission de recensement et de programmation des équipements nécessaires à l'échelle du territoire, « rapport sur le devenir du territoire de Saclay-Orsay » qui sera remis en 2007²⁵ à Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'agit, là, non plus du volant aménagement mais du volant restructuration de la communauté scientifique autour du projet. Les préconisations de ce rapport ont guidé le préfet de Région dans ses négociations du Contrat de projet avec l'État. Ainsi plus de 20 projets scientifiques ont été inscrits au Contrat de Plan État-Région représentant plus de 220 M€ de financement de l'État et de la Région. Dans la même période, en 2007, le gouvernement décide de transférer sur le site de l'École polytechnique, l'École nationale supérieure des techniques avancées et l'École nationale supérieure de l'administration économique.

En mars 2008, *Christian Blanc* est nommé au poste nouvellement créé de secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale, auprès du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Christian Blanc veut faire de la création du *cluster* sur le plateau de Saclay une pierre angulaire du projet du grand Paris, et ce sera à travers une *interview* à la presse qu'il annonce en 2008 la décision du déménagement de l'université Paris-Sud de la vallée vers le plateau. C'est ainsi que la direction et les personnels l'apprennent, personne n'ayant été consulté au préalable. Si le Conseil d'administration

²⁵ <http://www.education.gouv.fr/cid4905/le-devenir-du-territoire-de-saclay-orsay.html>

de l'Université finira par voter le principe du déménagement, c'est, pour reprendre l'expression d'un élu au conseil, « *le pistolet sur la tempe* » : il n'y aura pas d'argent du plan Campus (voir plus loin) pour une rénovation immobilière (dramatiquement nécessaire) dans le cadre de la vallée. Si vous voulez des locaux corrects, déménagez !

En mai 2009, *Pierre Veltz* est nommé délégué ministériel pour la mise en œuvre de la mission de préfiguration de la création de l'Établissement public Paris-Saclay. Polytechnicien, ingénieur des Ponts, économiste et sociologue, spécialiste d'une part de l'organisation des entreprises et d'autre part de l'aménagement des territoires, il a également présidé Paris Tech, un regroupement des grandes Écoles de la région parisienne, qui doivent également elles aussi, *nolens volens*, se regrouper sur le plateau. En octobre 2010, il sera nommé Président-Directeur général du Conseil d'administration de l'Établissement public de Paris-Saclay. Si l'EPPS est chargé des opérations d'aménagement du territoire, c'est une structure de type nouveau, la Fondation de coopération scientifique, qui va être chargée de mettre au pas (c'est ce qu'on appelle en terme managérial « *une gouvernance resserrée* ») la communauté scientifique.

II-3. Un contexte de refonte du système de recherche public

En effet, dans la même période, les réformes du système de recherche en France s'accélèrent. Sur le territoire des alentours du plateau de Saclay se met en place un PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, baptisé UniverSud, structure prévue par le Pacte pour la recherche d'avril 2006. UniverSud Paris est un établissement public de coopération scientifique fédérant 21 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du sud de l'Île-de-France. Selon le site du PRES, son action est définie en lien étroit avec les besoins sociaux et économiques du territoire. Se mettent également en place plusieurs structures, comme les Réseaux thématiques de recherche avancée ou RTRA, toutes plus coopératives les unes que les autres. L'obsession est toujours la même : faire grand pour être plus lisible et plus visible. Ces structures étant franco-françaises, et rajoutant toujours une couche d'administration supplémentaire, il n'est pas certain que la visibilité à l'international en sera améliorée. À vrai-dire, le système ne fait que s'opacifier, y compris pour les acteurs eux-mêmes.

Les laboratoires présents sur le plateau participent à trois des treize RTRA nationaux : Triangle de la Physique, Digiteo Labs et Neurosciences.

Une autre structure permise par le Pacte sur la recherche est la fondation de coopération scientifique (FCS). Il s'agit d'une personne morale de droit privé, à but non lucratif, et reconnu d'utilité publique. Pour chaque RTRA mis en place, une fondation est créée (dans le cas du plateau de Saclay, la FCS consiste en la fusion des deux RTRA Digiteo-Triangle de la Physique). La Fondation gère les fonds mutualisés par les partenaires, les financements abondés par l'État, et est censée comme toute fondation reconnue d'utilité publique pouvoir recueillir des fonds privés et bénéficier du mécénat, une

possibilité qui reste actuellement largement virtuelle, les seuls fonds actuels venant de la cotisation des membres de la Fondation et des fonds d'État. La FCS va être amenée à se substituer de plus en plus aux institutions partenaires dans la gestion du volet recherche du campus, imposant un mode de direction de plus en plus antidémocratique.

II. 4. L'OIN du plateau de Saclay et le «Grand Paris»

a. La prise en main par l'État

Le processus s'accélère en mai 2008, après que Christian Blanc se voit confier par Sarkozy la mission de penser « *la vision pour la région capitale à l'horizon 2030* » :

« Vous devez tenir compte du fait que les pays développés ont adopté des modes de développement économique nouveaux. Dans cette économie de la connaissance, la concentration des potentiels créatifs, scientifiques, industriels et culturels jouent un rôle essentiel. »

« Les grandes opérations d'aménagement doivent également concourir à cette dynamique et à ce rééquilibrage, à commencer par la fondation d'un cluster technologique et scientifique de rang mondial autour du plateau de Saclay... »

En novembre 2008, suite au conseil des ministres du 12 novembre, celui-ci présente à la presse « *un dossier de présentation du projet de cluster scientifique et technologique sur le plateau de Saclay* ».

On y trouve :

« Lors d'un discours en hommage à Pierre-Gilles de Gennes en juin 2007, le président de la République a mis la création d'un cluster technologique et scientifique de rang mondial autour du plateau de Saclay au cœur des priorités de son mandat. Il a réaffirmé son ambition au travers de son discours en l'honneur du Professeur Albert Fert en janvier 2008 et de la lettre de mission adressée le 7 mai 2008 à Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du développement de la Région Capitale.

Jusqu'à présent, les pouvoirs publics ne se sont pas donné les moyens de concrétiser un projet capable de réaliser les formidables potentialités du territoire, dans le respect et la préservation d'un environnement naturel, agricole et rural exceptionnel. La mise en place effective d'une OIN sur ce territoire est une étape indispensable pour bâtir un véritable « écosystème de la croissance » capable de tirer l'économie francilienne et nationale. »

« L'OIN précède la création d'un établissement public de type nouveau et opérationnel sur un périmètre plus large dont la constitution sera soumise à l'approbation du Parlement.

Les retombées positives de cette initiative sont donc attendues pour les populations, à long terme mais aussi à court terme (réseaux de transports, services, équipements collectifs...) au moins à l'échelle du territoire de l'établissement public et donc au-delà du seul périmètre de l'OIN. »

Au-delà de la rhétorique sur l'implication nécessaire des acteurs, Christian Blanc prend donc les choses en main.

b. La loi sur le Grand Paris et le débat sur le réseau de transport

L'établissement public étant « d'un type nouveau », il faudra une loi pour le créer, la loi sur le Grand Paris dont on veut initialement qu'elle soit examinée par le Parlement en janvier/février 2009, mais qui ne sera finalement adoptée après de nombreuses batailles que le 26 mai 2010 et promulguée par Nicolas Sarkozy le 3 juin 2010.

Le Grand Paris est doté par la loi d'une Société du Grand Paris, un EPIC détenu majoritairement par l'État, dans le conseil de surveillance duquel ses représentants sont majoritaires face aux représentants des collectivités territoriales. André Santini, député-maire (Nouveau Centre) d'Issy-les-Moulineaux, est élu président du conseil de surveillance grâce aux voix des représentants de l'État et des représentants des conseils généraux des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Le Titre III de la loi est consacré au projet de « Grand Huit » de Christian Blanc, une double boucle de métro automatique à grande vitesse, reliant différents pôles économiques, existant ou à créer de la région capitale, dont le plateau de Saclay, ainsi que les aéroports de Roissy et d'Orly. Ce projet de transport, d'un coût estimé de 21,4 Md €, dont l'achèvement est prévu en 2025 doit être financé par des recettes fiscales générées par les opérations immobilières réalisées autour des futures gares (c'est-à-dire par la spéculation immobilière). Dans le projet initial, la Société du Grand Paris, qui a en charge la réalisation de ce projet²⁶, voulait la maîtrise d'aménagement (aux dépens des collectivités territoriales) sur un périmètre de 1 500 m autour des 40 stations prévues. Une fronde au Sénat, reflétant l'opposition de nombreux élus locaux franciliens, et la bataille menée par la gauche, vont aboutir à une situation de compromis avec un périmètre de 400 m. Un autre conflit existe avec la région, c'est l'opposition entre le projet Arc Express, inscrit au SDRIF et le projet de Grand Huit. Le premier veut mailler les lieux d'habitations, désenclaver les banlieues, en particulier les banlieues populaires mal desservies, là où le second exprime la volonté d'un transport pour hommes d'affaires reliant non des territoires habités mais des pôles économiques, un système de transport supposé être l'ossature du développement économique de la région. Le projet de SDRIF est quant à lui bloqué depuis 2008 par le préfet qui refuse de le transmettre pour avis au Conseil d'État. La bataille menée par diverses forces s'opposant au projet a cependant permis de modifier certaines orientations : la loi prévoit deux débats publics qui doivent être organisés par la CNDP, sur le projet Arc Express et sur celui du Grand Huit. Ironiquement, les architectes initialement consultés par l'État pour les projets du Grand Paris, comme Roland Castro, pour une vaste opération marketing, estiment avoir été « *roulés dans la farine* » et

²⁶ Le Syndicat des Transports en Île-de-France (STIF), contrôlé par la région, se voit ainsi retirer une grande part de ses prérogatives.

vont s'inviter au débat avec un troisième projet, celui cette fois-ci, non pas d'un métro souterrain, mais d'un métro aérien suivant le tracé de l'A86 avec quelques extensions vers Roissy et à l'ouest vers Saclay. En parallèle de ce débat, une négociation forcée s'engage entre l'État et la région, d'autant plus forcée que, contexte économique aidant, l'État peut difficilement se passer du financement des collectivités territoriales pour faire aboutir le projet. Le SDRIF sera finalement transmis au Conseil d'État qui, en novembre 2010, va donner un avis défavorable, pour cause d'incompatibilité entre le projet Arc Express et la loi du Grand Paris.

Face à ce projet de métro automatique, nombre d'élus locaux et d'associations insistent sur la nécessité impérieuse de rénover le RER B. Finalement, en janvier 2011, un protocole d'accord est annoncé entre l'État et la région Île-de-France. 32,4 Md € vont être investis d'ici 2025 pour réaliser un réseau de transport fusionnant les deux projets, mais également pour rénover le réseau actuel qui en a bien besoin. De plus, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) retrouve un rôle accru dans la réalisation du projet et le SDRIF se voit reconnu pour les projets compatibles avec la loi du Grand Paris. Un des points de désaccord qui subsiste cependant est le tracé du métro pour ce qui concerne le plateau de Saclay. On peut douter cependant que, dans les dix prochaines années, l'amélioration du RER et le développement de transports de bus en site propre, avec un premier tronçon mis en place récemment entre Massy et l'École polytechnique, suffiront à désenclaver le plateau et à répondre aux besoins gigantesques de déplacement, en particulier de milliers d'étudiants, générés par le projet.

c. L'Établissement public Paris-Saclay

La loi prévoit également la création de l'Établissement public Paris-Saclay, en charge des opérations de développement sur le plateau, en particulier du développement des infrastructures nécessaires à l'installation des différents établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Un communiqué de presse du 11 juin du Snesup commente ainsi la création de l'EPPS :

« Le 5 juin 2010 est parue au JO la loi Grand Paris. Outre les transports en Île-de-France avec la création du métro automatique ne desservant que les grands pôles urbains d'Île-de-France et ne résolvant pas réellement les problèmes des habitants d'Île-de-France, cette loi concerne « la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay » (titre 6). Dans ce cadre, la loi crée un EPIC (établissement à caractère industriel et commercial) : "l'établissement public de Paris-Saclay". Celui-ci a pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique, ainsi que son rayonnement international », ce qui signifie pour le législateur : "favoriser les activités d'enseignement, de recherche, d'innovation et leur valorisation industrielle", et "réaliser les opérations d'aménagement du pôle". Bien au-delà du seul aménagement du territoire, il engage les collectivités territoriales dans le développement de l'enseignement

supérieur et la recherche francilien au détriment de prérogatives relevant de l'État.

Un président nommé par le président de la République, après audition par les commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat, pouvant déroger à la limite d'âge²⁷! Aucun représentant élu des personnels des établissements d'enseignement et de recherche concernés dans un Conseil d'administration de 21 membres, dans lequel figureraient des personnalités "choisies (par qui, la loi ne le précise pas) en raison de leurs compétences et de la réalisation de projets remarquables dans les domaines universitaire et scientifiques"... au nombre de 4! Assisté d'un comité consultatif sans aucun pouvoir de décision, ce CA comprendrait aussi les représentants de l'État, les représentants des élus locaux (Yvelines et Essonne) et de la région IDF, et le collège des personnalités choisies (par qui?) en raison de leur expérience en qualité de chef d'entreprise ou de cadre dirigeant d'entreprise. Quelle place pour des personnalités représentatives, des représentants syndicaux, pour une vie démocratique dans un établissement à la "gouvernance" profondément managériale ?

En parfaite cohérence avec le but avoué de la SNRI (Stratégie nationale de recherche et d'innovation), le rôle de cet établissement est largement étendu (article 26) et consiste principalement à mettre les établissements d'enseignement supérieur au service des entreprises, comme le confirme la rédaction de l'alinéa 7: "soutenir les initiatives de ces organismes et entreprises relatives à la circulation des connaissances, des innovations et bonnes pratiques, la mobilité professionnelle, la diffusion des offres d'emploi et de stage et les rapprochements entre les milieux scientifiques et économiques".

Ce nouvel établissement court-circuite les coopérations existantes, met sous tutelle les établissements publics eux-mêmes et ajoute une nouvelle structure à une organisation PRES, RTRA, campus [...] devenue totalement illisible et dénoncée par la Cour des Comptes. »

Un aspect important de la bataille qui a eu lieu à l'occasion du débat sur la loi du Grand Paris a été celui de la préservation des terres agricoles du plateau. Finalement sera inscrite dans la loi la préservation d'au moins 2300 ha d'espaces agricoles, à charge pour l'EPPS de définir les surfaces concernées.

d. Le volant universitaire : le plan Campus et la Fondation de coopération scientifique

Dans la logique de créer sur le plateau un *cluster* scientifique, pour lequel la référence est Stanford, la Silicon Valley, ou le MIT, l'université Paris-Sud (avec, pour faire plus gros, l'université Saint-Quentin-Versailles) et les grandes écoles (Polytechnique, Supélec, HEC déjà présentes sur le plateau, l'ENSTA et l'ENSAE que nous avons déjà mentionnés, plus encore l'ENS

²⁷ Il s'agit de préparer la nomination d'André Santini, autrement atteint par la limite d'âge!

Cachan, Centrale, l'École des Mines dont le déménagement a été décidé par l'État et confirmé par Nicolas Sarkozy le 24 septembre 2010) doivent se resituer dans cette perspective.

Ainsi, le 6 février 2008, Valérie Pécresse avait lancé un appel à projets pour une opération Campus, destinée à la rénovation de l'immobilier universitaire, financée par la cession de 3% d'EDF. L'université Paris-Sud, dont les locaux sont dans un état déplorable, dépose un projet. Celui-ci est retoqué lors de la première sélection: l'université doit se mettre d'accord avec les autres établissements du site (Supélec, Polytechnique, etc.) pour présenter un nouveau plan conjoint pour un Campus s'intégrant dans la perspective de l'OIN. Le nouveau plan « Campus de Saclay » sera finalement accepté début juillet 2008. Tel qu'il est proposé, le plan prévoit la rénovation des locaux existants de l'Université.

Mais le 17 octobre 2008, le journal *Le Parisien* annonce que Christian Blanc a décidé que, plutôt que de rénover, il vaut mieux déménager l'Université (située pour l'essentiel dans la vallée de l'Yvette) sur le plateau. C'est ainsi que la présidence de l'Université est informée, par voie de presse !

Un nouveau projet est alors élaboré pour tenir compte de cette nouvelle donne. Ce nouveau plan Campus du plateau de Saclay est diffusé plus ou moins officiellement à partir de mars 2009; ce projet a été élaboré sous le contrôle de deux chefs de projet, l'un nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'autre par le secrétaire d'État en charge du développement de la capitale. En clair, s'affrontent autour de la question du développement du plateau Valérie Pécresse et Christian Blanc pour savoir qui aura la mainmise sur le projet.

Le 24 février 2009, le projet de campus de Saclay est présenté devant la ministre Valérie Pécresse par Alain Bravo, président de la Fondation de coopération scientifique. C'est en effet la Fondation, destinée à devenir la FCS « Campus Paris-Saclay », regroupant 23 établissements, dont les Grandes écoles plus deux PRES, qui est porteuse du projet²⁸. Le plan Campus, qui devait être l'occasion d'une rénovation de l'université Paris-Sud aux locaux vétustes et mal entretenus, est devenu l'occasion du financement du nouveau campus Paris-Saclay. L'université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines est également intégrée dans le projet. Malgré cela, la place des universités est minorée face au poids croissant des Grandes écoles, encore renforcé par les nombreux déménagements prévus.

Le premier tome décrit le projet en termes d'aménagement du territoire avec des idées assez générales, qui reprennent toutes la rhétorique des *clusters*, tout en cherchant à présenter une vision idyllique de ce que seront la vie et le travail dans ce *cluster*. Il s'agit aussi de rassurer un certain nombre d'acteurs sur les conséquences éventuellement néfastes du projet:

²⁸ Le site : <http://www-centre-saclay.cea.fr/fr/fr/La-science-pour-tous/Actualites/Plan-campus-du-plateau-de-Saclay>, donne accès à un résumé du projet et à un dossier de presse. Les deux tomes du projet, ainsi que divers documents y afférant, sont téléchargeables sur le site suivant : <http://www.campus-paris-saclay.fr/documentation.php>

impact minimisé sur l'agriculture et les écosystèmes, possibilité de résoudre les problèmes de transport, architecture « durable », etc. La présentation et la volonté de convaincre se font l'écho des mouvements de mobilisation qui se sont développés autour de la question depuis quelques années, essentiellement des habitants et des agriculteurs.

Le tome 2 entre davantage dans le détail des contenus scientifiques : disciplines fondamentales et technologiques qui seront développées, et positionnement stratégique des institutions partie prenante : les deux universités, les nombreuses écoles d'ingénieurs ou de commerces, les RTRA. Les implantations géographiques de chaque discipline sont également précisées, dans la logique de déménagement de l'université Paris-Sud de la vallée vers le plateau. Le potentiel scientifique sur le plateau et autour représente déjà 10 % du potentiel de recherche français. Il s'agit de le doubler.

Le coût du projet est estimé à 1,9 Md €, sur lesquels seuls 850 M€ sont effectivement disponibles. 620 M€ sont espérés au titre du plan Campus de Valérie Pécresse. Notons que cette somme correspond en fait aux intérêts espérés sur 25 ans (sans tenir compte de la crise financière et de l'effondrement du marché financier) d'une partie du placement sur les marchés financiers d'une dotation en capital (on compte alors sur 1,45 Md € de dotation). De fait, les opérations immobilières (déménagement de l'université Paris-Sud, accueil des grandes écoles, doivent être financées par des Partenariats publics-privés (PPP) : des grands groupes (au hasard Bouygues, Vinci, Eiffage...) construisent les bâtiments, théoriquement en respectant le cahier des charges (la pratique est souvent différente, comme l'a montré l'exemple de l'université Paris-7 René Diderot²⁹) et sont chargés de l'entretien des bâtiments en échange d'un loyer sur 25 à 30 ans. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'au final le coût pour l'État est plus élevé. Dans notre cas, les intérêts du capital « plan Campus » devront servir à payer les loyers. De son côté, on compte sur l'EPPS pour les opérations d'infrastructures (voiries, plus un certain nombre d'investissements mutualisés, tels qu'équipements sportifs, logements d'accueil des visiteurs scientifiques...), le CROUS devant financer des logements étudiants. L'EPPS quant à lui compte sur les collectivités locales pour mettre la main à la poche. Le problème est que, comme on le verra plus loin, les collectivités locales, non consultées, vont renâcler.

L'épisode suivant est celui du Grand Emprunt. La loi du Grand Paris désigne la Fondation de coopération scientifique, comme personnalité morale chargée de l'opération « *Campus Paris-Saclay* ». C'est donc la Fondation qui va gérer les réponses aux appels d'offres du Grand Emprunt.

Le mécanisme du Grand Emprunt est le même que celui du Plan Campus. On emprunte sur les marchés financiers, on dote un certain nombre d'institutions

²⁹ http://www.lepost.fr/article/2011/03/07/2427048_plan-campus-quand-paris-7-et-vinci-jouent-avec-les-normes-de-securite.html

en capital qui doit être placé sur les marchés financiers, les intérêts peut-être à venir servant à financer des projets très ciblés. En attendant, on prélève sur les financements de la recherche publique pour rembourser les intérêts, bien réels ceux-là, dus aux prêteurs. Dans le cas du plateau de Saclay, cependant, 1 Md € directement utilisable (on dit consommable) est attribué au projet et géré par la FCS. Pour le reste, il faut répondre aux appels d'offres financés par le Grand Emprunt : Equipex (les équipements scientifiques), les Labex (Laboratoires) et les Idex (Initiatives) tous d'excellence. Ce qui est important ici, c'est que la réponse à ces appels d'offres au cours de l'année 2010 va donner lieu à une importante restructuration des projets scientifiques sur le périmètre du plateau (Université, CEA, CNRS, INRA, Polytechnique), une marginalisation complète de l'université Paris-Sud, et une montée en puissance de la Fondation de coopération scientifique, dont les futurs statuts très antidémocratiques deviennent l'enjeu d'une bataille importante, malheureusement largement perdue. En particulier, comme le commente un article de *L'Express* du 17 novembre 2010, la FCS est dans une logique d'intégration renforcée des 23 partenaires : les nouveaux statuts prévoient que les décisions seront prises à la majorité et non plus à l'unanimité. Il y aura pondération des voix selon le poids des acteurs. Mais l'université Paris-Sud qui représente, en potentiel d'enseignement et de recherche et en nombre d'étudiants, l'acteur largement majoritaire (15000 étudiants, 4000 salariés), voit sa représentation totalement minorée dans le nouveau CA de la FCS. Il est clair que ce seront les Grandes écoles, qui jouent de plus leurs propres cartes, en cherchant à créer leur propre établissement, sans les universités, avec le projet Paritech, qui détiendront le pouvoir dans la FCS. Or ces grandes écoles sélectionnent des élites qu'elles recrutent à Bac + 2, sont beaucoup mieux financées que l'université, ont des frais d'inscriptions souvent beaucoup plus élevés, contribuant à la sélection sociale à l'entrée et ne sont pas confrontées au défi qu'a représenté la massification de l'Enseignement supérieur et la mission de délivrance des licences. Elles sont pour la plupart peu adossées à la recherche mais revendiquent le droit de délivrer des diplômes nationaux, au même titre que les universités. Elles souhaiteraient entre autres avoir leurs propres écoles doctorales et délivrer le titre de Docteur, sans passer par des accords avec les universités et en concurrence avec celles-ci. Ce sont deux conceptions de l'Enseignement supérieur qui s'affrontent, et est en jeu le rôle des universités pour offrir un enseignement de qualité, s'appuyant sur la recherche même au niveau de la Licence, et répondant aux besoins de la masse des étudiants d'origines sociales variées qui accèdent à l'Enseignement supérieur.

Dans le cas des Labex, théoriquement des initiatives venant de la base de regroupement d'équipes autour de projets communs, et qui doivent s'articuler sur un volet d'enseignements, mais essentiellement au niveau Master³⁰, les projets sont en fait directement pilotés par la FCS, sur des bases

³⁰ Le niveau Master2 remplace les DEA et les DESS depuis la réforme dite du « LMD ».

où les critères de contenus scientifiques sont peu prévalants. Les projets de Labex, qui doivent entre autres permettre d'offrir des salaires très largement supérieurs à ceux de la Fonction publique à des chercheurs étrangers jugés excellents, sont l'occasion d'un découpage à la hache des laboratoires universitaires actuels (la plupart associés au CNRS) pour en extraire quelques élus, en laissant de nombreuses équipes, jugées non excellentes, ou tout simplement ne travaillant pas dans un domaine jugé prioritaire pour le Labex, menacées d'assèchement de leurs moyens de travail. Il en est de même pour le projet d>IDEX qui regroupe les différents partenaires académiques présents sur le périmètre du projet plateau de Saclay. Dans tous ces projets, pour être sélectionnés, les critères de « *gouvernance* » sont essentiels. La direction de ces structures doit être « *resserrée* », aux mains de quelques scientifiques (auto) proclamés excellents et de leurs collègues cooptés. C'est du reste au nom d'une gouvernance insuffisante et non d'un défaut « *d'excellence* » qu'un premier projet d>IDEX sera recalé au printemps 2011, à la surprise générale (« *Comment, mais Saclay n'est-il pas une priorité du gouvernement ?* ») entraînant la démission du président de la FCS, Paul Vialle élu en avril 2009 en remplacement d'Alain Bravo. Un deuxième projet d>IDEX est actuellement en cours d'élaboration dans la plus grande opacité pour les personnels, sous la haute surveillance non seulement de la nouvelle direction de la FCS (Dominique Vernay, ingénieur Supélec, qui a fait toute sa carrière chez Thalès, dont il a été directeur technique de 1996 à 2009, a été élu par le CA de la FCS en remplacement de Paul Vialle) mais du gouvernement : Jean-Marc Monteil, ancien chargé de mission auprès du Premier ministre et ancien directeur général de l'Enseignement supérieur est ainsi chargé par une lettre de mission de François Fillon de superviser la réécriture du projet d>IDEX ainsi que le contenu des Labex refusés lors de la première vague, destinés à faire partie de la future IDEX. Un des enjeux est en effet une réorganisation complète de la biologie du périmètre, réorganisation rendue difficile par l'existence d'un potentiel CNRS très important sur le campus de Gif-sur-Yvette, un campus propre à cet organisme de recherche. Pour l>IDEX, il s'agit d'obtenir que les 23 partenaires de la FCS renoncent, au profit de la « *gouvernance* » de l>IDEX, à une large partie de leurs prérogatives en matière de politique scientifique. Dans sa lettre de mission, François Fillon, déplorant que « les évolutions en cours n'avancent pas au rythme escompté » lui demande de « définir une programmation des opérations compatibles avec les moyens apportés par l'État et les collectivités territoriales ». Cette programmation est en effet difficile face à la réalité des moyens réellement disponibles, au-delà des effets d'annonce. De plus, Jean-Marc Monteil doit opérer une « *simplification du paysage institutionnel* » (tout le pouvoir à la FCS ?) qui permette des « *partenariats fructueux avec les entreprises* ».

III. Les acteurs et les luttes pour un débat démocratique

La multiplicité des acteurs, aux intérêts souvent différents, qui sont impliqués dans ce projet extrêmement compliqué, le caractère

particulièrement antidémocratique d'un système qui vise notamment à court-circuiter tout débat public, et enfin le rôle joué par la science dans ce projet, rendent l'analyse des divers acteurs, de leurs luttes, et de leur possibles interactions ou de leur difficultés d'interactions, particulièrement intéressantes et instructives pour qui souhaite comprendre les ressorts possibles de l'articulation entre science et démocratie.

Sont successivement présentés ici, le pilotage au plus haut niveau de l'État, les habitants et leurs associations (dont les agriculteurs du plateau), les élus (en particulier ceux des partis de gauche et d'opposition), et enfin les personnels scientifiques des établissements publics (l'université Paris-Sud en particulier) et ceux des entreprises concernées (qui se sont peut-être le moins mobilisés sur cette question). Le constat global est l'absence quasi totale d'interactions entre ces divers acteurs, et le peu de succès de luttes relativement sporadiques et dispersées. Il y a néanmoins actuellement une prise de conscience grandissante du caractère antidémocratique et souvent néfaste du projet.

Ce sont les associations d'habitants et surtout d'agriculteurs qui ont réussi à infléchir quelque peu le projet, en imposant le maintien d'une certaine quantité de terres cultivées (2300 ha). Les personnels scientifiques, en revanche, placés devant l'alternative d'accepter le projet ou de rester dans des locaux devenus terriblement vétustes et inadaptés, ont manifesté d'autant moins de résistance que les gestionnaires ont, eux, couru au devant des désirs de l'État. Il s'en suit que très peu d'entre eux ont réalisé à quel point l'opération immobilière qu'ils croient préparer participe en fait de la profonde refonte de la recherche publique, y compris au niveau de son financement.

Ce chapitre montre aussi à quel point les acteurs réagissent en ordre dispersé et sont largement maintenus dans cette situation par l'action de l'État. Ceci nous amène à examiner successivement la situation de chaque catégorie d'acteurs.

III.1. De nombreux acteurs qui n'ont pas voix au chapitre

Le projet, par son ampleur, affecte des dizaines de milliers de personnes, qu'elles vivent, qu'elles travaillent ou qu'elles soient destinées à travailler sur le territoire concerné. Au niveau économique, le territoire se caractérise par sa double identité, scientifique et technologique (particulièrement au niveau des vallées environnantes) et agricoles (essentiellement sur le plateau lui-même). Au niveau résidentiel, les habitants, essentiellement des couches moyennes et supérieures – mais pas seulement, les habitants les plus modestes étant rejetés vers la périphérie (Les Ulis au sud, Massy à l'est, certains quartiers de St-Quentin-en-Yvelines) – ainsi que les agriculteurs manifestent leur attachement au caractère agricole du plateau et la crainte d'une urbanisation qui détruirait leur cadre de vie. Les élus des collectivités territoriales sont interpellés et sollicités pour financer un projet pharaonique. Mais tous ces acteurs sont essentiellement sommés d'accepter tel quel un projet défini en dehors d'eux, par les plus hautes instances de l'État. Les

semblants de concertation qui sont organisés visent pour l'essentiel à les enrôler en vue du succès du projet, *a minima* à limiter la grogne. Comment ces différents acteurs se positionnent vis-à-vis de ce projet, comment ils se sont éventuellement organisés pour y résister, c'est ce que nous allons tenter de voir dans ce chapitre.

III.2. Un projet piloté au plus haut niveau de l'État

L'historique qui précède a mis en évidence la volonté étatique qui a présidé à la mise en place du projet de *cluster*. Ministres, préfets, hauts fonctionnaires commissionnés par l'État, chargés de mission ministériels, souvent avec des liens étroits avec les grands groupes industriels, sont des grands acteurs de cette histoire et surtout des acteurs puissants, porteurs de la volonté étatique, telle qu'elle s'exprime par la bouche de Nicolas Sarkozy, à l'occasion de plusieurs déplacements dans la région.

En effet, le Président lui-même s'implique dès le départ dans ce projet qu'il veut être le projet phare de son quinquennat. Il l'évoque lors d'un discours à Orsay en hommage au prix Nobel Albert Fert, le 28 janvier 2008 ³¹.

« Cette décentralisation du dispositif de valorisation ³², au plus près des entreprises et des laboratoires, facilitera la rencontre des chercheurs les plus innovants et des entrepreneurs les plus audacieux. Cette fécondation a besoin de territoires pour s'exprimer et se développer. Aucun territoire n'en fournit un meilleur exemple que celui où nous nous trouvons aujourd'hui, que j'appellerai le plateau de Saclay même s'il en déborde un peu. J'étais venu il y a un an, alors que j'étais encore le ministre chargé de l'Aménagement du territoire, et j'avais rencontré les principaux acteurs de cet endroit extraordinaire de la science française. J'avais senti une prise de conscience et un mouvement qui tranchaient avec des décennies d'immobilisme et d'indifférence mutuelle.

*Il faut désormais organiser et structurer cette énergie et cette volonté mutuelle d'agir pour fonder un grand projet à la fois scientifique, mais aussi économique, urbanistique et paysager, sur le plateau de Saclay. Nous pouvons fonder ici au *xx^e* siècle ce que d'autres ont fondé à Cambridge au Royaume-Uni, ou à Cambridge au Massachusetts, en d'autres siècles, et je pense faire encore mieux. Il faut maintenant une gouvernance, un chef de projet, un cahier des charges, et des idées. »*

Et de poursuivre un peu plus loin :

« Je vous le dis : à la fin de 2008, cette opération aura un pilote et un projet, qui associera toutes les institutions scientifiques, grandes écoles, universités et bien sûr les élus pour aller de l'avant. »

En fait, c'est clair, le pilote ne peut être que l'État.

À l'occasion d'une autre visite à l'université Paris-Sud, le 24 septembre 2010, c'est Nicolas Sarkozy lui-même qui annonce l'arrivée sur le plateau de plusieurs grandes écoles (ENS Cachan, l'École des Mines, l'École

³¹ www.elysee.fr/download/?mode=press & filename = Ceremonie_AF.pdf

³² C'est nous qui soulignons.

centrale). Le dossier de presse de l'Élysée met en avant le rôle du chef de l'État pour avoir impulsé, grâce entre autres au plan Campus de 2007, puis par la décision de déménagement de grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la naissance de ce campus.

Le dossier insiste sur une gouvernance renforcée :

« La gouvernance du campus de Paris-Saclay repose sur deux acteurs aux missions complémentaires. La Fondation de coopération scientifique définit et met en œuvre la stratégie scientifique et d'innovation du campus. Elle s'appuiera sur l'Établissement public de Paris-Saclay en charge de l'aménagement et du développement économique du plateau, dont le premier conseil d'administration se tiendra en début de semaine prochaine. »

La composition du CA de l'EPPS de 21 membres reflète cette gouvernance renforcée : placé sous la tutelle conjointe du ministère du Développement de la région capitale, du ministère de l'Économie et de celui de l'Enseignement supérieur, à part les représentants des collectivités territoriales qui y siègent *ès qualité*, la majorité de ses membres sont nommés par décret du gouvernement. On y trouve quatre représentants de l'État, dont un désigné par la Société du Grand Paris, quatre représentants du monde économique : les deux président des pôles de compétitivité Moveo et Sytém@tic, Claude Bébéar, président d'honneur d'Axa, membre important du « think tank » néolibéral, l'Institut Montaigne, et le directeur de la R & D d'EDF (R & D qui doit déménager, elle aussi, sur le plateau). Le choix des 4 représentants du monde académique est également éclairant : le président de la Fondation de la coopération scientifique et Pierre Veltz, ce dernier étant tout autant un haut fonctionnaire de l'État, déjà directeur de la mission de préfiguration de l'EPPS, qu'un représentant du monde académique. Quant aux deux autres membres de ce collège, il s'agit de deux chercheurs de renom, exerçant leur recherche dans le périmètre du campus, membres de l'académie des sciences, ce choix exprimant l'enrôlement de quelques scientifiques prestigieux comme caution d'une politique de la recherche censée être au service de l'excellence.

On chercherait en vain des représentants en tant que tels des personnels concernés, qu'il s'agisse des personnels de la recherche académique ou de ceux des grandes entreprises.

Ainsi sur 21 membres, 12 sont nommés directement par l'État face à 9 représentants des collectivités territoriales.

Mais s'il faut donner une gouvernance renforcée aux acteurs académiques, il n'en est pas de même pour les grandes entreprises qui, elles, sont invitées non seulement à profiter d'*une valorisation décentralisée, au plus près des entreprises*, mais sont amenées à piloter fortement l'ensemble.

Dans cette conception, la doctrine ultra-libérale du « laisser-faire » revient en fait à une forte intervention de l'État pour organiser au profit de quelques grands groupes le marché de la connaissance. L'intérêt de ces grands groupes, au nom de la croissance économique, étant censé se confondre avec l'intérêt national, cela justifie pour l'État de limiter un jeu démocratique local, porteur « d'intérêts égoïstes et contradictoires » dont

l'expression paralyse toute action, tout progrès. Ainsi, bien que les projets de développement du plateau existent depuis longtemps, ils n'ont jamais pu se réaliser. En cause, selon l'État, des résistances archaïques. Si les choses bougent enfin, ce serait que, comme le note *L'Express*³³, « depuis dix-huit mois, l'État a fermement repris la main sur ce dossier ». Ainsi, dans cette conception de l'action politique, la démocratie condamne à l'immobilisme et s'oppose au progrès.

III. 3. Les habitants et leurs associations (dont les agriculteurs du plateau)

Face à cette volonté politique, de nombreux acteurs se sont plus ou moins mobilisés. Pour ce qui est des habitants, ils s'organisent dans des associations locales. D'autres associations s'impliquent essentiellement sur le terrain de la défense de l'environnement. Pour mieux agir face aux projets en cours, certaines se sont regroupées dans l'Union des associations pour la sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS) créée en 1988 pour « *défendre conjointement l'environnement dans tous ses aspects, aux plans notamment de l'urbanisme, du patrimoine naturel et architectural, ainsi que de la qualité de la vie – sur toute l'étendue du territoire du plateau de Saclay (de Palaiseau à Guyancourt) et des vallées limitrophes* ». Cette union regroupe actuellement 18 associations de défense de l'environnement et on y trouve, par exemple, l'ASES (Association pour la sauvegarde de l'environnement de Saclay)³⁴ qui a lancé en mai 2009 un appel commun entre les habitants, les associations et les élus locaux pour refuser la procédure de l'OIN.

L'UASPS est elle-même membre d'un collectif qui s'est créé en 2006 pour répondre à l'OIN, COLOS. Outre l'UASPS, on trouve dans COLOS une centaine d'associations, dont Essonne nature environnement, l'Union des amis du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse et les Amis du Grand parc de Versailles, associations couvrant la totalité du territoire de l'OIN. COLOS se veut un groupe de réflexion, de concertation et d'information et est affiliée à l'Union régionale Île-de-France/Environnement.

Une autre catégorie d'associations a une vision plus globale et peut-être plus politique, au sens large, du projet. Elles s'y opposent sur la base de la défense des terres agricoles menacées par l'urbanisation du plateau en conséquence de l'OIN et s'intéressent de près au problème des PLU (plans locaux d'urbanisme). Elles mettent également en cause les élus locaux qui soutiennent cette urbanisation. Nous avons déjà cité Citoyens actifs et solidaires (CAS) d'Orsay, qui cherchent à promouvoir la démocratie participative et le débat public et maintient un blog qui publie de nombreuses analyses sur l'OIN. Ces associations voient le problème du maintien des terres agricoles, non seulement comme un enjeu pour le cadre de vie des habitants mais également comme un problème économique, avec l'enjeu

³³ *L'Express*, « Saclay, le futur sur un plateau », p. 64-67, 17 novembre 2010.

³⁴ <http://ases.saclay.free.fr/>

du maintien d'une agriculture de proximité, et posent la question d'autres modes de développement.

Dans cette catégorie, on retrouve l'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) « Les jardins de Cérès »³⁵.

Suite à un travail de réflexion d'un groupe engagé derrière Pierre Rabhi (agriculteur et écrivain qui a effectué une précampagne électorale lors de la présidentielle de 2002 pour populariser ses idées), le groupe décide de créer une AMAP. Une des difficultés est que les agriculteurs présents sur le plateau sont essentiellement des céréaliers qui cultivent environ 2 700 ha. Or, les AMAP sont plus intéressées par des légumes et des fruits. Une dizaine d'agriculteurs sur le plateau ont été contactés et un seul couple a répondu, la ferme Vandamme. M^{me} Vandamme avait déjà une expérience d'ONG donc une sensibilité importante. Son mari doute du résultat du bio mais tente quand même l'aventure fin 2003, début 2004, en fournissant des pommes de terre. Ultérieurement, l'AMAP qui rencontre un grand succès (250 adhérents actuellement) sera amenée à diversifier son offre, mais en devant faire appel également à des producteurs en dehors du plateau.

Une des spécificités de cette AMAP est son double positionnement comme service mais aussi pour la défense d'un territoire, avec une implication politique et citoyenne. Cela va l'amener à des actions originales pour résister aux menaces d'urbanisation du plateau. Ainsi en 2005, à l'occasion d'une vente d'une partie de propriétés, il y eut l'idée que l'AMAP achète des terres agricoles. Une société civile immobilière est montée pour acheter 20 ha. Les 150 000 € nécessaires sont réunis en 3 mois permettant d'accueillir 20 ha en trois parcelles. L'action est soutenue par ATTAC et d'autres associations qui ont acheté des parts. Selon François Lérique, le responsable de l'AMAP, que nous avons rencontré, le Préfet avait fait pression sur la SAFER pour empêcher cet achat: « *ils vont nous faire un nouveau Larzac* ». L'achat de ces terres a également été l'occasion de modifier les pratiques agricoles en produisant du blé sans intrants chimiques et sans pesticides. L'action de l'AMAP a également permis l'arrivée d'un éleveur de poulets sur le plateau. Finalement, dans un mouvement qui se généralise, l'AMAP cherche à développer des projets qui permettraient de fournir les cantines. Mais il faut convaincre des agriculteurs de modifier leurs pratiques agricoles et développer les cultures maraîchères.

En 2007, l'AMAP refuse le cahier des charges du concours d'idées de l'OIN (transport lourd au milieu du plateau type grand huit, 150 000 logements envisagés) et se démarque d'autres associations qui vont répondre, en refusant de participer. Elle s'associe à d'autres associations pour faire un projet alternatif: « *le pôle agri-urbain des pays de Saclay* ». Ce projet de pôle agri-urbain, dans le cadre d'une ambition de développement scientifique, prend en compte les problèmes de logements, transports, la recherche, l'agriculture, l'hydraulique du plateau. Selon François Lérique

³⁵ <http://www.lesjardinsdeceres.net/>

« *Le projet a été abordé comme étant une initiative citoyenne essayant de voir un projet de territoire* ». À l'occasion de ce projet, les associations ont essayé de développer une réflexion qui englobe partiellement quelques problèmes scientifiques (un certain nombre de scientifiques sont présents dans ces associations, mais en tant qu'habitants de la région). De manière logique, il s'agissait d'associer l'INRA à des recherches sur l'association entre agriculture, ville et citoyens.

Finalement, il y a trois ans, l'AMAP a organisé les assises du plateau de Saclay dans le cadre d'un groupe « Développement durable » des étudiants de Polytechnique. L'initiative a rassemblé beaucoup de monde. Les syndicats de salariés des entreprises (CEA, Thalès, etc.) étaient invités, mais seul un représentant de la CGT est venu. Le constat de François Lérique est le suivant : « *Effectivement on a du mal à parler, à travailler avec soit les associations de scientifiques, soit les représentants syndicaux des salariés.* »

Une autre association, qui joue un rôle important est Terre et cité, créée en 2001, pour porter un audit patrimonial, financé par le Conseil régional d'Île-de-France et la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agissait pour la région, avec cet audit, de s'intéresser à l'avenir des territoires régionaux restés agricoles, comme le plateau de Saclay. Au niveau local, deux agriculteurs, Jean-Marie Dupré et Christian Vandamme, ont porté cette démarche. L'audit a permis de rencontrer les différents acteurs, en deux temps. Cet audit, interrompu avant son terme, a néanmoins donné lieu à quatre documents de synthèse³⁶ et a été l'occasion de développer les questionnements autour du maintien d'une agriculture périurbaine, de son rôle et de sa nature, de ses liens avec les autres activités économiques. Elle a permis de créer des liens entre les acteurs, suscitant la création de l'AMAP.

Une des spécificités de cette association est donc que, plutôt que représenter une certaine catégorie d'acteurs et un enjeu bien précis, elle s'est organisée autour du territoire et vise explicitement « à dégager un projet qui satisfasse tous les partenaires et acteurs : l'agriculture, les habitants, les acteurs politiques, économiques, de recherche et d'enseignement » pour « *une gestion collective et développement durable du plateau* » et qu'elle se revendique d'une démarche patrimoniale. L'association est structurée en quatre collèges d'acteurs (agriculteurs, élus, associations, société civile économique), représentés au sein du Conseil d'administration qui décide des orientations principales de l'association. Elle est dirigée par Thomas Joly³⁷, conseiller général du canton de Bièvres, proche du MoDem, membre du collège des élus. Son vice-président est François Lérique, président de l'AMAP Les jardins de Cérès qui entretient des liens étroits avec l'association. Parmi les agriculteurs, on trouve 5 exploitants agricoles du plateau et une pension de chevaux. Ces agriculteurs cherchent à diversifier leur production et à pratiquer une agriculture raisonnée. Le maraîchage se développe

³⁶ http://www.terreetcite.org/?page_id=221

³⁷ À ne pas confondre avec son homonyme d'extrême droite de la Somme.

également. La ferme de Viltain est bien connue des habitants et des écoles car on peut la visiter et y cueillir soi-même des fruits et des légumes et elle commercialise ses produits laitiers. De fait, parce qu'elle rassemble davantage d'agriculteurs, Terre et cité semble plus à même que l'AMAP de porter un projet en cours pour approvisionner en circuit court, cantines de collectivités locales et d'entreprises.

Les luttes menées par les associations n'ont pas été vaines puisqu'elles ont permis d'inscrire dans la loi le principe du maintien d'au moins 2300 ha de terres agricoles. Il revenait à l'EPPS en concertation avec les acteurs de définir précisément ces 2300 ha. Une nouvelle bataille s'est engagée. La SAFER a présenté son étude au sujet du plateau le 31 mars 2011 à la Commission agriculture de l'EPPS mais le contenu du rapport et ses conclusions n'ont pas été rendus publics et ne sont pas accessibles aux associations. De plus, selon le CAS, le maintien d'au moins 2300 ha est incompatible avec certains projets d'urbanisation de la zone sud du plateau. Enfin, il y a également conflit sur ce qui peut être défini comme terres agricoles ou non. Ainsi, l'EPPS a tendance à redéfinir les terres agricoles prévues par la loi en espaces naturels : les espaces verts éventuellement créés sur le nouveau campus pourraient alors être décomptés dans les 2300 ha.

Notons également que le problème de la gestion de l'eau est une question récurrente dans les préoccupations des associations locales (et des élus). En effet, c'est un problème spécifique dans le cas du plateau de Saclay. Ce plateau est argileux et était très marécageux. Au XVII^e siècle, il a été équipé de tout un système de rigoles et de bassins (les étangs de Saclay) pour drainer les terres afin d'amener l'eau jusqu'à Versailles pour alimenter bassins et fontaines. C'est ce réseau hydraulique unique qui a transformé un plateau marécageux en une des zones les plus fertiles de la région Île-de-France. Or ces rigoles sont maintenant plus ou moins entretenues et certaines ont été coupées par le tracé de la N118. La crainte est forte que l'urbanisation supplémentaire ne génère des risques supplémentaires d'inondation y compris affectant les vallées de l'Yvette et de la Bièvre.

Quel que soit leur positionnement, toutes ces associations se plaignent du déficit de concertation et de démocratie. Beaucoup dénoncent des pseudo-concertations qui imposent un cadre non discutable et, de plus en plus, refusent de participer aux réunions et consultations organisées dans un premier temps par la mission de préfiguration puis actuellement par l'EPPS, d'autant plus que les informations n'y sont distillées qu'aux compte-gouttes. Citons encore François Lérique : « *C'est tout le problème avec la mission [la mission de préfiguration de l'OIN du plateau de Saclay] : on est d'accord pour participer si le débat est un vrai débat ouvert.* » Plusieurs des associations ont réclamé en vain, pendant des années, la saisine de la Commission nationale de débat public sur l'opportunité même du projet et pour permettre la réelle participation du public à la question de l'aménagement. En décembre 2008, une pétition signée par plusieurs associations et par le Parti communiste français, ATTAC et le Nouveau parti anticapitaliste revendiquait

un moratoire sur l'OIN et une saisine de la CNDP, ainsi que celle de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques. Le CNDP a tout de même organisé un débat sur le Grand Paris, à l'issue du vote de la loi – qui en faisait l'obligation –, débat cependant strictement limité à la question des transports par la loi du Grand Paris. Une réunion a eu lieu dans ce cadre à Jouy-en-Josas, à l'occasion de laquelle la question du plateau a pu être abordée. Dans le cadre de ce débat, l'association COLOS a rédigé un cahier d'acteurs qui critique la notion de Villes-Monde en concurrence (un des thèmes du Grand Paris) et la volonté de concentrer la R & D française sur le plateau de Saclay.

III.4. Les élus

Leurs positionnements varient selon leur origine politique, mais également au cours du temps. Au sein d'un même parti, on trouve des divergences d'appréciation selon qu'on est élu local (municipal, de communauté d'agglomérations) ou régional. Le plateau vu de loin, ce n'est pas la même chose que quand on y habite. De plus, les luttes des acteurs locaux, l'évolution de la situation au cours du temps, la reprise en main autoritaire par l'État et le déni de démocratie criant vis-à-vis des élus locaux contribuent à infléchir les positions.

Nous avons déjà mentionné Thomas Joly, proche du MoDem. Le MoDem relaie l'association COLOS et intervient surtout sur les questions du cadre de vie. C'est surtout dans ce cadre que les élus MoDem posent la question du maintien de la vocation agricole du plateau. Les critiques par rapport au projet portent aussi sur ses dimensions pharaoniques, le problème des transports, l'étendue trop importante du territoire urbanisable : 15 km de long, à la lisière sud du plateau, loin des idées de rapprochement interdisciplinaire ou entre activités de recherche et d'innovations, ou encore d'un campus où l'on peut se déplacer à pied, officiellement promues. À ce sujet, on peut noter que le nouveau campus projeté sera beaucoup plus étendu que l'actuel campus de l'université Paris-Sud.

Le PS quant à lui est très favorable à l'idée d'un *cluster* technologique, ce qui se reflète dans la position de la Communauté d'agglomérations du plateau de Saclay (CAPS) à majorité socialiste et verts, plutôt pour ou même très pour l'idée des pôles de compétitivité. Cependant, une des préoccupations des élus locaux socialistes, même s'ils peuvent souvent partager avec la droite la vision d'une science placée essentiellement au service d'une « économie de l'innovation », est celle des financements des projets. Ainsi, tous les montages financiers, particulièrement pour les besoins en infrastructures (voies routières, transports publics, éventuellement services collectifs, crèches, écoles...) font largement appel aux financements par les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de la Région, du conseil général de l'Essonne ou de la CAPS. Or les élus s'inquiètent de voir ainsi leur budget grevé de manière importante sans qu'ils aient la possibilité d'influer sur les projets. Face à la marginalisation des instances des collectivités locales,

sommées de mettre la main à la poche sans être consultées ou entendues sur le contenu des propositions, la grogne monte de plus en plus. En 2010, une réunion de « concertation » du public (rendue obligatoire par la loi) pour la création de la ZAC « Quartier ouest de Polytechnique » qui doit accueillir, entre autres, NanoInnov (déjà en fin de construction), l'entreprise de matériel scientifique Horiba (travaux également en cours) ainsi que l'ENSTA et le centre de Recherche et développement d'EDF, est organisée par la mission de préfiguration. Le site, un des deux pôles d'urbanisation en lisière sud du plateau, situé sur la commune de Palaiseau, aurait vocation à accueillir à terme 10 000 étudiants, chercheurs et salariés supplémentaires, pour lesquels il faut prévoir infrastructures et logements. Lors de cette réunion, plutôt houleuse, de nombreux habitants et élus présents posant des questions dérangementes (« Pourquoi faire semblant de nous consulter alors que les permis de construire ont déjà été délivrés, des constructions sont déjà engagées ? Qu'en est-il de la desserte locale, en particulier des quartiers de Palaiseau existants déjà sur le plateau ? Qu'est-il prévu pour l'entretien des rigoles, la gestion de l'eau ? »), François Lamy, maire socialiste de Palaiseau et président de la CAPS, annonce que les élus de la CAPS ont décidé de ne plus participer « *aux pseudo-réunions de concertation organisées par la mission de préfiguration* » où ils ont le sentiment qu'il s'agit d'une concertation alibi, permettant de se prévaloir de l'accord de tous alors même que les élus ne sont absolument pas entendus.

Le PCF, quant à lui, n'a pas d'élus à la CAPS et peu d'élus au niveau des conseils municipaux directement concernés. Il est plus présent au niveau du Conseil général de l'Essonne et, bien sûr, de la Région Île-de-France. Le PCF apparaît au départ assez partagé quant aux motivations mêmes du projet. Beaucoup de communistes sont sensibles aux discours présentant le développement scientifique comme l'outil pour une réindustrialisation de l'économie. S'opposant à une vision « *aristocratique* » de la science « pure » (une science coûteuse, indifférente aux besoins sociaux et économiques), ils revendiquent une science tournée vers les entreprises et la croissance économique, tout en reconnaissant le besoin d'une « science libre » garantissant le développement des connaissances. Dans cette optique, l'idée des pôles de compétitivité n'apparaît pas comme négative en soi. Que ce soit au niveau local ou au niveau régional, la nécessité de « *développer* » s'impose à beaucoup, même si au niveau plus local la présence de nombreux scientifiques amène à analyser le projet en terme de restructuration de la recherche dans le cadre du capitalisme néolibéral mondialisé. Les discours sur le développement de l'emploi dans le territoire peuvent séduire un certain nombre d'élus y compris communistes. Il faut alors rappeler que le développement promis est un trompe-l'œil, qu'il va s'agir essentiellement d'un transfert d'emplois d'un territoire à l'autre, avec au passage destruction d'emplois. Que veut dire attractivité du territoire, de la région, si c'est dans le cadre d'une compétition exacerbée, où on déshabille Paul pour habiller Pierre ? Il y a également une méfiance vis-à-vis des organisations écologistes,

ou locales, soupçonnées de défendre le *statu quo* de manière passéiste. Le maintien d'une agriculture périurbaine n'apparaît pas comme une priorité, d'autant plus que dans le cadre du plateau de Saclay il s'agit d'une agriculture essentiellement céréalière. Finalement, l'urbanisation du plateau apparaît au niveau de la région comme un moyen de relâcher la pression foncière très forte en Île-de-France. Ainsi, d'un côté, les élus communistes mettent en avant la démocratie participative mais, de l'autre, certains se méfient des associations, potentiellement porteuses d'intérêts égoïstes (la défense étriquée de leur cadre de vie), alors que les élus, particulièrement au niveau régional, sont mieux à même de mesurer les besoins collectifs, surtout en termes d'emplois et de logements et sont engagés moralement par leur mandat à le faire.

En conséquence, dans un premier temps, l'accent est plutôt mis sur le fait qu'il ne s'agit pas d'être contre l'OIN mais de peser sur le projet pour en modifier le contenu. Du côté de l'emploi, il faut veiller à lutter contre les destructions à l'occasion des relocalisations sur le plateau. Du côté des logements, il s'agit non pas d'en limiter le nombre mais d'obtenir un contingent suffisant de logements sociaux.

Ceci dit, cette position initiale va s'infléchir progressivement sous l'influence des militants locaux, de plus en plus confrontés à la réalité de la nocivité du projet, et de rencontres avec les acteurs locaux. Une rencontre est ainsi organisée le 9 novembre 2007, sous l'impulsion d'un élu palaisien, entre des élus du Groupe communiste, alternative citoyenne et républicains (CRAC) au Conseil régional et le collectif des Associations du Pays de Saclay. À cette occasion, les élus réalisent que le collectif a effectué un travail extrêmement sérieux et documenté, pour un projet alternatif, qu'il n'est pas contre tout développement ou pour figer l'existant, en particulier en termes de terres agricoles et que « *L'approche territorialiste du Collectif ne le conduit pas du tout à s'enfermer dans une vision étroitement localiste* » – pour reprendre les termes d'un compte rendu de cette rencontre. Par la suite, certains des élus se déplaceront pour visiter ce territoire qu'ils ne connaissent pas, visite à l'occasion de laquelle ils rencontreront certains militants communistes locaux.

La démarche sera reprise lors du débat sur le Grand Paris par le sénateur communiste Bernard Véra, maire de Briis-sous-Forges, qui, à l'occasion du travail de la commission spéciale du Sénat sur le grand Paris, rencontrera sur place les différents acteurs locaux, leur donnant l'occasion d'exprimer leurs analyses et leurs besoins.

Lors du vote du rapport de la Commission mixte paritaire, préalable à l'adoption définitive de la loi du Grand Paris, il s'exprime en ces termes : « *L'objectif du gouvernement n'est donc pas celui, affiché, de créer des synergies entre les différents acteurs du plateau. Il s'agit, en fait, de créer un pôle de formation des élites et de compétitivité économique, avec, en toile de fond, la déconstruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.* »

Les effets sur la recherche-développement des entreprises sont également évoqués :

« Ce projet inquiète non seulement les enseignants chercheurs de l'université Paris-Sud 11, qui y voient la fin de leur université, mais également les salariés des entreprises industrielles, déjà victimes de délocalisation dans le secteur de la recherche et du développement. »

Concernant l'urbanisation, il nous dit : « Dans ces conditions, elle dépendra inévitablement d'intérêts marchands, au lieu d'être articulée autour d'un schéma territorial cohérent prenant en compte l'ensemble des besoins des populations habitant et travaillant sur le plateau. » et « Une urbanisation non maîtrisée menacera la richesse agricole et le réseau hydrographique du plateau. L'adoption de quelques amendements relatifs à ces sujets par le Sénat, dont deux ont été déposés par mon groupe ³⁸, ne suffit pas à nous rassurer définitivement sur l'avenir environnemental du plateau. »

III. 5. Les personnels scientifiques

Là aussi, on trouve beaucoup d'hétérogénéité, selon que l'on appartienne aux sphères dirigeantes (direction universitaire, d'organismes) ou que l'on soit chercheur de base dans un laboratoire, sans oublier les techniciens et administratifs dont l'avis n'est tout simplement pas sollicité. Les disciplines ne sont pas indifférentes, entre les mathématiques qui jouissent d'une aura particulière en raison de leur compétitivité au niveau internationale, les nanosciences au cœur des priorités gouvernementales, ou la biologie essentiellement fondamentale et participant moins au prestige de l'université Paris-Sud que les mathématiques ou la physique.

On peut établir une typologie de trois positionnements : « *les franchement pour* », « *les subissants* », « *les résistants* ».

Les « *franchement pour* » sont une minorité. Ils reprennent le discours gouvernemental, pour autant qu'ils n'en soient pas la source directe, cherchent à convaincre leurs collègues et impulsent le mouvement en étant à la direction des différentes structures mises en place. Qu'ils soient réellement convaincus ou qu'il s'agisse de stratégies de pouvoir, il n'en est pas moins vrai qu'ils occupent les positions dominantes dans le champ scientifique ou qu'ils espèrent pouvoir les occuper, le terme rebattu d'excellence venant créer une apparence de méritocratie justifiant ces positions dominantes.

Les « *subissants* » sont largement majoritaires. Sans être convaincus du bien-fondé des réformes en cours, ils les accompagnent de manière plus ou moins active dans des stratégies d'intérêt individuel ou tout simplement de survie. C'est une des forces de la stratégie gouvernementale. En réorganisant complètement le mode de financement de la recherche autour de financements par projets, nombre de ces financements (par exemple les Labex et autres Idex) passant par les nouvelles structures de « gouvernance » comme la FCS, le gouvernement a mis au point un instrument extrêmement

³⁸ Il s'agit entre autres des amendements concernant le maintien d'au moins 2300 ha de terres agricoles.

efficace de soumission des chercheurs dont l'existence professionnelle même dépend totalement des moyens de travail qu'ils peuvent obtenir.

C'est ainsi que les élus au Conseil d'administration (avec une majorité syndicale FSU) ont voté le principe de déménagement du campus « le pistolet sur la tempe » parce qu'ils y voyaient la seule solution possible pour la rénovation d'un immobilier universitaire dans un état désastreux. En d'autres termes, le déménagement a été présenté comme la condition *sine qua non* pour l'obtention des subsides du plan Campus, l'État acceptant de financer des constructions mais pas la rénovation des locaux existants. De plus, dans un premier temps, les personnels ne voyaient pas forcément les dangers du déménagement et les restructurations scientifiques qu'il allait permettre. Même, ce déménagement, en plus d'offrir la perspective de travailler enfin dans des locaux en bon état, pouvait être l'occasion de restructurations scientifiques souhaitables, d'une nouvelle dynamique. Cependant l'inquiétude est maximale concernant les conditions de travail sur le plateau, particulièrement les moyens de transport pour y accéder, ainsi que, dans le cas des enseignants chercheurs, ce qu'il adviendra de leur proximité avec les étudiants, surtout au niveau des licences.

Le chantage aux financements a également été l'occasion d'imposer le rapprochement avec les grandes écoles présentes sur le plateau, tout en mettant, dans cette alliance, l'Université dans une position de faiblesse. Face à cette situation, le président de l'Université a développé une stratégie systématique pour « *donner des gages* », répondre aux demandes du gouvernement et de la FCS, pensant qu'il s'agissait là du meilleur positionnement pour sauver son Université. La question est « *sauver l'université mais à quel prix ?* ». Qu'en restera-t-il au final ?

Nombre de personnels sont également sensibles aux arguments du gouvernement : comment être contre l'excellence, contre l'innovation, contre les collaborations avec la recherche industrielle ? Il paraît légitime, puisque la recherche est financée par les deniers publics, qu'on lui demande d'être utile.

Une autre attitude qui génère une certaine passivité est le scepticisme (« *Ça ne va pas vraiment se faire, Il n'y aura pas d'argent pour, De toute façon, je serai à la retraite avant que ça arrive* ») et le fatalisme (« *On ne peut rien faire, et ce n'est pas notre sujet principal de lutte, nous avons des problèmes bien plus graves* »).

Quant aux étudiants, ils sont probablement peu au courant de ce qui se passe et les étudiants actuels auront sans doute fini leurs études avant que le projet ne se concrétise pour eux.

Mais depuis la validation du deuxième plan Campus, le renforcement du pouvoir des grandes écoles qui veulent prendre la maîtrise sur les niveaux M2 et surtout Doctorat, les restructurations en cours à grand coup d'appels d'offres dans le cadre du Grand Emprunt, la prise de pouvoir scientifique par une FCS dont les statuts sont totalement antidémocratiques et minorisent la place de Paris-Sud, le renforcement du CEA et la marginalisation du CNRS

affaibli par les réformes en cours et qui a de moins en moins les moyens d'une politique propre sur le secteur malgré la présence d'un campus important à Gif-sur-Yvette, tout cela a contribué à faire naître des résistances parmi de plus en plus de personnels, même s'ils restent minoritaires. Ainsi, petit à petit, les syndicats de personnels se sont emparés de ces enjeux, à côté des enjeux plus nationaux (casse du CNRS, LRU, application de la RGPP dans la recherche et l'enseignement supérieur), avec des débats importants et des positionnements divers quant aux revendications et stratégies de résistance. Une bataille importante, certes perdue, mais qui aura marqué les consciences a eu lieu à l'occasion de l'adoption par le CA de l'Université des futurs statuts de la FCS, avec un refus de les voter dans un premier temps. Une pétition lancée à cette occasion a rencontré un succès certain, mais qui n'a malheureusement pas suffi pour qu'au moins tous les élus se prononcent contre. Une coordination qui s'était mise en place à l'occasion de la lutte contre la LRU, « *Orsay en lutte* », a lancé l'idée d'un plan B qui refuse le principe intangible du déménagement (sans refuser la possibilité de constructions nouvelles et limitées sur le plateau, si elles étaient justifiées par des logiques de restructuration scientifique), réclame des moyens pour la rénovation de l'existant, des structures démocratiques et réaffirme l'attachement aux missions traditionnelles de l'université, particulièrement en développant des licences de qualité accessibles à tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale.

III. 6. Du côté des entreprises

L'enjeu du campus Paris-Saclay est de réorganiser le potentiel de recherche public autour des priorités des grands groupes industriels. Lors d'une réunion de « concertation » organisée début 2010 par la mission de préfiguration, le représentant présent de la FCS, en charge du pilotage scientifique du projet, le dit clairement : il s'agit de restructurer le potentiel scientifique autour des priorités des pôles de compétitivité (nous traduisons : les grands groupes donneurs d'ordres qui sont dans les structures de direction de ces pôles). Cette politique permet à ces groupes de venir puiser dans le vivier de connaissances généré par le secteur public sur les deniers publics tout en diminuant leur propre R & D.

Ainsi Aventis, partenaire majeur du pôle Medicen, explicite très bien sa stratégie ³⁹, comme le note un article de *L'Humanité* :

« Le vaste projet de réorganisation, baptisé « Transforming », lancé en juin dernier par Sanofi Aventis, dans le but de réaliser 2 milliards d'euros d'économies d'ici à 2013, frappe en priorité la R & D. Cap est mis sur l'externalisation, sur la multiplication des partenariats avec les structures publiques de recherche, dans le but évident de transférer une partie des risques financiers. "Il n'y a aucune mesure entre le coût de la recherche externe, qui bénéficie des aides publiques et gouvernementales, et celui de

³⁹ Voir *L'Humanité* des 15/01 et 19/01/2010.

l'interne, où nous prenons tout en charge », note crûment le responsable de la R & D de Sanofi Aventis, qui, dans cet esprit, travaillait, fin 2009, à un « accord » avec l'Inserm.”

“Responsable de la R & D chez Sanofi Aventis, Marc Cluzel justifiait sans détour ce choix de l'externalisation : « Pourquoi voudriez-vous qu'on continue à financer 100% de notre recherche interne, alors qu'à l'extérieur, les organismes de recherche publique, les biotechs, les universités sont financés en tout ou partie par l'État et les collectivités territoriales ?”»

Cette politique explique la diminution régulière des personnels de R & D en France, et paradoxalement celle des financements par le privé de collaborations avec les laboratoires publics, alors que toutes les réformes en cours parlent de rapprochement. Ainsi, lors d'une visite récente dans un laboratoire d'Orsay travaillant dans le domaine des nanotechnologies, le responsable confiait que les ressources du laboratoire provenant de partenaires privés avaient diminué au cours des dernières années, pour ne représenter qu'un petit pourcentage de leur financement total. De plus, l'augmentation régulière du Crédit impôt recherche (CIR) sous le règne sarkozyste, CIR dont l'inefficacité et le coût sont dénoncés par la Cour des Comptes, se traduit non par l'augmentation de l'effort de recherche des entreprises mais par le dégagement de marges financières. Les pôles de compétitivité permettent également de financer sur des deniers publics la R & D des entreprises.

Le site de la CGT du CEA de Saclay fin 2008 publie le commentaire suivant :

« Chez ALCATEL, le Crédit Impôt Recherche ennemi de la recherche.

C'est tout frais, un rapport du cabinet Syndex commandé par le Comité d'Entreprise [d'Alcatel] indique qu'avec la filialisation du département « recherche », le nombre de salariés employé par Alcatel-Lucent pour la « recherche » est passé de 510 (ex Labos de Marcoussis) à 200 (dont 50 dans le GIE avec Thalès).

Le Crédit Impôt Recherche et le pôle de compétitivité financeront maintenant 41% de ces emplois. (contre 15% en 2001).

Avec la nouvelle loi de finance le CIR est multiplié par 3,5 sans aucune création d'emploi.

Ce financement public n'a donc pour seul effet qu'améliorer les comptes du groupe. »

Mêmes échos du côté de Thalès :

« Chez Thalès des chercheurs inquiets.

Le Directeur technique de Thalès est le président du pôle Systematic Paris Région. Voilà comment les élus au CE et le personnel de Thalès TRT à Palaiseau voient les choses.

« On nous demande d'être l'interface entre le Groupe et le monde académique : ce n'est pas tellement nouveau mais jusqu'à présent nous

étions capables, par nos travaux, de démontrer nos compétences et d'être des collaborateurs crédibles. L'évolution rapide de l'organisation laisse penser qu'il faudra bientôt se transformer en responsables chargés d'affaires, donneurs d'ordres et distributeurs d'études en sous-traitance. »

Cette absence de débat et de transparence, dissimulée derrière quelques projections de transparents reflète une perte de substance de TRT France et sa dilution dans un rôle de super vitrine technologique du Groupe. »

Les syndicalistes de Thalès soulignent que les personnels du centre de recherche souhaitent développer des coopérations avec le secteur académique. Ils veulent pouvoir le faire sur un plan d'égalité. Pour cela, il faut qu'ils aient eux même la possibilité de développer leur propre recherche, sur la base de leur compétence propre. De plus, aux prises avec les réalités industrielles de l'entreprise, ils sont mieux à même que les chercheurs universitaires à prendre en compte les étapes de conception technique que réclame toute innovation réussie.

Ils soulignent également que les coopérations fructueuses n'impliquent pas nécessairement un rapprochement géographique. Ce qui compte, ce sont des intérêts communs, des complémentarités qui vont permettre le dialogue.

Ceci est confirmé par les salariés d'autres entreprises. À EDF Clamart, les coopérations ont lieu avec le CEA de Cadarache, alors que le Technocentre Renault de Guyancourt collabore avec le CEA de Grenoble.

D'autre part les délégués du personnel dénoncent une course au crédit impôt recherche : *« il ne s'agit plus que de faire passer un maximum de dépenses dans les catégories éligibles au crédit impôt recherche »*.

Cette stratégie des grands groupes est à contraster avec le positionnement du dirigeant d'une PME locale, intervenant non pas dans le domaine des hautes technologies mais, entre autres, dans celui du traitement et de la gestion des déchets pour le compte de collectivités locales.

Ce dirigeant, s'exprimant dans le cadre d'une réunion à Massy organisée par la Chambre de commerce de l'Essonne et où le doyen de la faculté des sciences était venu vanter auprès des PME les perspectives offertes par le futur *cluster*, explicitait ainsi les besoins de son entreprise et ses demandes par rapport aux pouvoirs publics : un bassin local d'emplois à tous les niveaux de qualification, des dispositifs lisibles d'aide à la formation permanente pour les employés les moins qualifiés, qui doivent pouvoir évoluer dans l'entreprise. Des logements sociaux permettant de loger localement les employés de l'entreprise. Des dispositifs d'insertion sociale permettant à l'entreprise de jouer son rôle dans ce domaine. Une agriculture périurbaine permettant des partenariats pour la valorisation de certains types de déchets (production de compost). Ce dirigeant s'exprimait contre une mise en concurrence des territoires, et mettait en garde contre un développement économique trop tertiaire et pas assez généraliste. Toutes les entreprises ont vocation à participer au développement économique local et non les seules *start-up* ou les entreprises de haute technologie.

Face aux stratégies de la direction des grands groupes, au-delà de leur rôle d'information, d'analyses et d'alertes des salariés, les organisations syndicales ont bien du mal à résister.

Ainsi, un syndicaliste d'Alcatel (qui par ailleurs ne se sent pas directement concerné par l'OIN, puisque les laboratoires situés à Marcoussis ne déménagent pas sur le plateau) nous confie que l'OIN et la démocratisation du projet sont bien loin des préoccupations de ses collègues et il ajoute :

« *Personne ne se pose la question de savoir si ce qu'on l'on produit est bon pour l'Homme ou pas. Tout le monde est obsédé de développer un produit qui va se vendre sur le fameux marché.* »

Un cri du cœur désabusé qui exprime bien la perte de sens généré par les politiques en cours.

Le déménagement éventuel de la R & D d'EDF de Clamart vers le plateau, en raison des conséquences concrètes qu'il peut avoir sur les conditions de vie et de travail des personnels, a suscité davantage de réaction syndicale. Ainsi, à l'occasion d'une consultation organisée par les syndicats, les salariés d'EDF se sont très majoritairement opposés au déménagement du Centre de recherche et, disent-ils, pas seulement en raison des inconvénients pratiques pour le personnel, mais aussi pour ce que ça implique en matière de politique de R & D pour l'entreprise. Ils veulent de vraies collaborations avec le public et non être en situation de donneurs d'ordres, alors que leur propre recherche est démantelée ; une préoccupation également exprimée par les syndicalistes de Thalès.

Les débats peuvent être vifs au sein des organisations syndicales elles-mêmes. Ainsi, au sein de la CGT, en particulier de son organisation des cadres et techniciens, l'UGICT, l'idée que le *cluster* technologique est un bon moyen pour un rapprochement souhaitable entre recherche publique et entreprises, que la recherche doit être « utile », que l'innovation est un tremplin pour le développement industriel et de l'emploi, est très présente, comme nous l'avons vu pour certains élus locaux. L'action syndicale ne doit pas alors porter contre le projet (« *il ne s'agit pas d'être contre l'OIN* ») mais sur la nécessité de le modifier, ou de lui donner un « bon contenu », lutter contre les destructions d'emplois par exemple, essayer d'être dans des instances (de moins en moins démocratiques, faut-il le rappeler) pour « *porter les questions de développement industriel* », lutter pour que les conditions de vie et de travail des salariés ne soient pas impactées négativement (questions des transports, du trajet domicile-travail, de cantines, etc.).

IV. La démocratisation des choix scientifiques est-elle possible dans ce contexte ?

Il est clair que le contexte politique est particulièrement défavorable à toute démocratisation. Néanmoins, et au-delà de cette conjoncture, l'étude de ce processus nous a permis de déceler des obstacles objectifs et subjectifs qui existeraient aussi dans le cas où une volonté politique de démocratie aurait présidé au projet. Ces obstacles concernent essentiellement la grande

difficulté à faire dialoguer scientifiques et habitants autour de problèmes liés à la politique de la science. De plus, les scientifiques et techniciens travaillant dans les entreprises – qui, elles, pilotent de plus en plus les politiques scientifiques – sont totalement privés de parole. Ces difficultés sont donc au cœur de la problématique de notre groupe concernant l'implication des citoyens et des scientifiques dans la définition des politiques scientifiques. Leur étude dans ce cas concret contribue donc à mieux cerner les problèmes, et à mieux comprendre la nature des solutions à imaginer.

IV. 1. Pour une démocratisation des choix scientifiques

Notre groupe, qui se réunit régulièrement depuis plus de trois ans, rassemble des scientifiques, des militants politiques et syndicaux mais aussi des experts qui, toutes et tous, par leurs activités professionnelles, sont confrontés aux évolutions sociales des sciences et cherchent à agir pour favoriser les processus démocratiques les plus larges face aux politiques autoritaires et technocratiques actuelles. Dans cet esprit, il s'intéresse aux politiques publiques de recherche et développement qui sont, dans la réalité comme dans les discours politiques, destinées à une accélération de la subordination des sciences aux politiques industrielles libérales.

Dans ce cadre, nous réfléchissons au rôle assigné à la science et à la connaissance dans le système de production capitaliste actuel, et à des voies possibles pour permettre non seulement aux scientifiques mais aussi aux citoyens de s'emparer des enjeux scientifiques et techniques pour prendre toute leur part dans la prise de décision politique à leur égard.

Ceci suppose, notamment, une appropriation à un tout autre niveau que ce qu'il en est aujourd'hui, des enjeux sociétaux et économiques des sciences ; appropriation qui concerne aussi bien les scientifiques que les forces politiques, syndicales, associatives et aussi tout citoyen en tant que personne.

Face à un projet qui impacte fortement le territoire, articulé autour d'une certaine politique scientifique, on aurait pu imaginer qu'il soit possible de faire émerger, à partir des préoccupations des différents acteurs, un autre projet susceptible d'être une expérience de démocratisation des choix scientifiques. Un tel projet aurait pu être à la fois une revendication et un outil pour les luttes. Pour le construire, nous avons tenté de rencontrer les différents acteurs, avec l'idée, à terme, d'amener ces acteurs à s'unir pour construire ensemble un autre projet qui prenne en compte les dimensions scientifiques. Dans une certaine mesure, notre démarche rejoignait celle de l'association Terre et cité lorsqu'elle a réalisé son audit patrimonial au début des années 2000. Cet audit avait montré la possibilité de construire du commun autour de la question du territoire. Mais, dans notre cas, nous souhaitons aller encore plus loin dans la réflexion, en posant la question même du contenu des politiques scientifiques. Il s'agissait bien évidemment d'un objectif très ambitieux, qui était sous-tendu par l'idée d'expérience de démocratie participative en matière de choix scientifiques. Notre travail nous

a permis de recenser l'ensemble des difficultés d'un tel projet, au-delà des obstacles évidents représentés par la force de l'investissement de l'État dans ce projet.

IV. 2. Du côté des scientifiques

Les personnels académiques (et parmi eux surtout les chercheurs et les enseignants chercheurs, et encore seulement ceux qui sont prêts à entrer en résistance) interviennent pour revendiquer d'autres priorités scientifiques et construisent des programmes de recherche, en naviguant entre les préoccupations émergent de leur expertise et du développement de leur discipline, et les contraintes imposées par les priorités gouvernementales, mais sans ressentir la nécessité d'entrer en dialogue avec le monde qui les entoure, ne serait-ce que pour construire des résistances plus efficaces. La majorité des scientifiques oscillent entre la revendication d'un retour à une autonomie de plus en plus mise à mal et une forme de sentiment de culpabilité, de crise de la justification de leur activité : il faut bien que la science qui coûte si cher à la société serve à quelque chose. De ce point de vue, on peut même se demander, face à des rapports de production capitalistes qui aliènent de plus en plus le travail (voir ce qui se passe à France Télécom), si les scientifiques ne se sentent pas d'autant plus coupables et prêts à céder à la pression des gouvernants qu'ils continuent à trouver du plaisir à cette activité « libre » : le plaisir, le désir de savoir, la « *libido sciendi* ». Le monde scientifique est également un monde très hiérarchisé, traversé de luttes de pouvoir. Ces luttes sont renforcées par le fait qu'un scientifique qui n'a pas les moyens de travailler perd son identité, sa raison d'être. En organisant la recherche par projets, totalement dépendante de financements compétitifs et permettant un langage « *commun* » avec les industriels, les gouvernements qui se sont succédé depuis une trentaine d'années ont renforcé ces luttes, y compris en bouleversant les hiérarchies traditionnelles. Les scientifiques qui gagnent sont ceux qui vont être en mesure de s'assurer les financements. Pouvant alors se qualifier d'excellents, ils sont très proactifs pour susciter, accompagner, mettre en œuvre des réformes qui garantissent leur domination dans le champ scientifique. Les « *perdants* », les moins avantagés dans la hiérarchie professionnelle, quant à eux, revendiquent avec force une démocratie interne à l'institution scientifique. L'idée d'une mise en débat citoyen des priorités scientifiques ne leur traverse pas l'esprit. S'ils s'adressent aux citoyens, comme en 2004, lors du mouvement « *Sauvons la recherche* », c'est surtout pour défendre les mérites intrinsèques de la connaissance scientifique, sans vouloir mettre en débat avec les citoyens les choix des priorités en matière de politique scientifique.

Comme le montre le témoignage de François Lérique, et d'autres militants associatifs, les scientifiques, qui pourtant peuvent être présents en tant qu'habitants dans les associations, ne cherchent pas spontanément à entrer en contact avec les autres acteurs du territoire lorsqu'il est question de projets scientifiques. De fait, de par la nature de la recherche, les

scientifiques en tant que tels ne se sentent pas « territorialisés ». Leurs collaborateurs « naturels » peuvent aussi bien se trouver à Hong Kong, au Danemark ou à Boston. Il y a une tension importante entre la répartition mondiale des compétences scientifiques, héritées de l'histoire, et la volonté de l'Europe et des gouvernements de régionaliser la science, de vouloir spécialiser les territoires en fonction de leur spécialisation économique. Cette tension se retrouve au niveau des régions, amenées de plus en plus à financer la recherche : quelles doivent être leurs priorités face aux priorités nationales et aux thématiques et compétences scientifiques présentes sur leur territoire, qui ne sont pas forcément en adéquation avec les spécialisations industrielles ?

IV. 3. Du côté des habitants

De l'autre côté, les habitants, dont les agriculteurs, imaginent d'autres projets pour le territoire mais prennent peu en compte les questions scientifiques. Les citoyens du plateau sont convaincus que les scientifiques sont demandeurs des projets en cours et que les projets de développement du gouvernement reflètent la demande de l'Université et des chercheurs qui y travaillent. Beaucoup étaient surpris lorsqu'à l'occasion de réunions publiques ils réalisaient, à l'encontre de ce qu'affirment les dirigeants de l'EPPS, que ce n'était pas l'Université qui avait demandé son déménagement sur le plateau. De plus, les projets sont techniques, demandent une forte expertise, et les citoyens eux-mêmes ne revendiquent pas spontanément d'intervenir dans les choix scientifiques parce qu'ils n'estiment pas disposer des compétences nécessaires. L'appropriation de ces compétences demande un fort investissement personnel, consommateur d'énergie et de temps. Effectivement, la démocratie réclame du temps : le temps du débat et du temps libre pour les citoyens, un temps libre qui n'existe pas, entre le « travailler plus pour gagner plus » et les temps de transport travail-domicile. Il faut surtout que l'investissement consenti soit ressenti comme potentiellement utile. Les citoyens ont été échaudés par de nombreuses consultations qui ne débouchaient sur aucune décision prenant en compte leurs avis. Ceci pose aussi la question des lieux institutionnels de débat. Ainsi, on peut penser que si l'audit de Terre et cité a pu se faire, et a permis effectivement la rencontre d'acteurs très divers dont des acteurs institutionnels du monde scientifique, c'est qu'il était commandité par la Région et la Caisse des dépôts, donnant une légitimité à la démarche. Il n'en reste pas moins que les recommandations issues de cet audit sont restées lettre morte. Il n'est donc pas étonnant que pour que les citoyens s'impliquent dans le cadre d'une démarche militante, ils aient besoin d'une motivation forte, par exemple, et ce, souvent trop tardivement, quand les retombées négatives de choix techniques pris sans eux les affectent directement. Ainsi, les quelques incursions des associations dans le domaine scientifique ont eu lieu à travers la question de l'agriculture : les projets évoqués concernaient donc la recherche agronomique. Un autre thème qui peut mobiliser les citoyens est celui des risques : s'est ainsi créé

depuis un ou deux ans, sur le plateau de Saclay, entre autres sous l'impulsion d'un des membres de notre groupe, un « *collectif citoyen nanotechnologies* » qui s'intéresse directement au développement sur le plateau des recherches et applications industrielles dans ce domaine. Les motivations de ses membres partent clairement d'inquiétudes sur la question des risques pour l'environnement ou sanitaires pour les personnes.

Mais globalement, on peut dire que sur la question du développement du plateau de Saclay, les habitants se sont surtout mobilisés autour des questions de leur cadre de vie : question de leur environnement, relations à la nature, problèmes de transports, gestion de l'eau et du réseau hydrographique.

IV. 4. Du côté des élus

L'OIN du plateau de Saclay, qui a pour objectif affirmé de faire de ce territoire « l'un des principaux lieux d'innovation d'Europe et une locomotive pour la croissance de notre pays » pose la question de la place de l'innovation et de la science dans les politiques économiques actuelles. Ces politiques voient dans la science une arme dans la guerre économique, dans la compétition entre territoire, entre régions, entre États. L'innovation comme moteur économique privilégié est une idée qui est censée s'imposer à tous, particulièrement aux élus. Nous l'avons vu, de nombreux élus partagent la vision du *cluster* et sont sensibles à l'idée de développer l'attractivité de leur territoire, rentrant dans la logique de compétition.

Or si la science, particulièrement la recherche de base, est difficilement « territorialisable », comme nous en avons discuté ci-dessus, il en est de plus en plus de même pour les entreprises. Il fut une époque où les entreprises, souvent familiales, étaient la marque d'un territoire. À l'heure actuelle, nombre d'entreprises deviennent presque un capital mobile, à peine plus difficiles à déplacer que le capital financier, obligeant régions, départements et communes à multiplier les efforts pour les attirer ou les retenir. Quelles relations les entreprises entretiennent-elles avec le territoire, lorsqu'elles prennent l'emploi en otage ? Les élus sont face à l'entreprise qui les sollicite pour des subventions, des équipements, des conditions favorables à leur implantation. Les relocalisations s'accompagnent souvent de pertes d'emplois et mettent en compétition les collectivités territoriales et leurs élus. Il n'est pas aisé pour un élu local de ne pas se réjouir de l'arrivée d'emplois nouveaux même si c'est au prix d'une destruction nette d'emplois au niveau national.

Nous pouvons ainsi nous interroger sur le territoire comme lieu d'élaboration d'une politique économique. Quel lien maintenir entre cette politique et son histoire et ses habitants ? Quel type de développement doit-on privilégier et qui décide ? Faut-il prendre en compte les spécificités existantes, les activités traditionnelles ? Faut-il spécialiser les territoires, dans une logique de *cluster*, certains autour des pôles de compétitivité ou bien diversifier les activités, y compris en gardant des activités agricoles ou maraîchères en région parisienne, des activités qui peuvent être considérées par les élus comme non créatrices d'emplois et consommatrices de foncier ?

Les élus face à la science sont dans la même position que les citoyens : ce que nous avons écrit ci-dessus est également valable pour eux. Comme eux, ils sont débordés. Comme eux, ils ne disposent pas toujours de la compétence nécessaire, ni du temps et de la motivation pour l'acquérir. Ils sont donc particulièrement vulnérables aux discours de quelques scientifiques institutionnels. Face aux élus, Conseil général, Conseil régional, dont ils sollicitent les fonds, ces scientifiques pratiquent un discours de la promesse, mettent en avant les besoins sociétaux (la santé, l'environnement), économiques (l'innovation, la compétitivité), le prestige. À ce niveau, les élus n'ont pas réellement les moyens de développer une expertise sous-tendant une politique scientifique pertinente. Ce qu'on constate, c'est que les politiques scientifiques locales ne font pour l'essentiel que renforcer les hiérarchies existantes dans le champ scientifique et conforter des priorités décidées ailleurs.

Les élus, qui tirent leur légitimité de la démocratie représentative, entretiennent des relations ambiguës avec des formes d'expression démocratique plus directes de la part des citoyens. Ils se sentent garants d'un intérêt collectif qui ne leur paraît pas forcément pris en compte par tel ou tel groupe militant. C'est particulièrement net dans le cas des problèmes de logement. Nombre de municipalités de la région qui veulent développer des logements, particulièrement des logements sociaux, se trouvent en butte à la fronde d'un certain nombre de groupes militants qui veulent défendre leur cadre de vie. Ainsi, les élus régionaux ont pu interpréter le refus de l'urbanisation du plateau comme l'expression d'intérêts locaux égoïstes face aux besoins de logements et à la pression foncière, très forte en Île-de-France.

Cette méfiance vis-à-vis de l'expression des citoyens peut être illustrée par l'anecdote suivante. Pour suivre les évolutions sur le plateau de Saclay, la CAPS a mis en place un Conseil économique et social (CES) local, purement consultatif. Ce CES a organisé, en 2010, une journée de réflexion sur le thème de la démocratie participative. L'un d'entre nous avait été sollicité pour intervenir au cours de cette journée et a été, du reste, le seul intervenant à ne pas partager l'enthousiasme de rigueur pour le projet. Il était clair que le seul intérêt de la démocratie participative dans la tête des organisateurs était l'idée qu'elle était nécessaire pour la réussite du projet. Il s'agissait d'enrôler les citoyens, surtout pas de leur permettre éventuellement de remettre en cause les prémisses même de l'entreprise. Ceci explique sans doute que, s'étonnant de la faible participation publique dans la salle (des réunions publiques sur les projets en cours font souvent salles combles), il lui fut répondu par une des personnes chargées de l'organisation pratique qu'il avait reçu des instructions des élus pour « ne pas faire trop de publicité » et ne pas inviter trop largement.

IV. 5. Et les salariés des entreprises privées ?

L'entreprise apparaît comme un monde fermé, replié sur lui-même, où seul les communicants rémunérés par l'entreprise semblent avoir légitimité

à s'exprimer. Cela tient bien sûr au statut de l'entreprise capitaliste, et du régime juridique de propriété lié exclusivement à celle du capital. L'entreprise n'est pas un bien social, sa propriété est strictement liée à la propriété du capital. En dehors des réunions syndicales interprofessionnelles, il est extrêmement difficile de rencontrer ses salariés, y compris les plus militants, qui s'investissent dans la lutte au sein de l'entreprise. Même au sein de la CGT qui dispose d'une organisation territoriale (l'Union départementale CGT), il est difficile d'organiser des rencontres entre militants des entreprises privées (peu nombreux, il faut dire, et donc probablement submergés eux aussi) et militants du monde académique, bien que des tentatives aient eu lieu dans ce sens qui ont donné lieu à des échanges restreints mais très intéressants. Il existe des raisons concrètes à cette situation : si les personnels académiques jouissent d'une certaine liberté d'organisation de leur temps de travail, ce n'est pas le cas dans les entreprises privées. Seules les réunions strictement syndicales peuvent donner lieu à des autorisations d'absence et encore dans un cadre réglementaire peu généreux. Pas étonnant que, dans ces conditions, les militants donnent la priorité aux revendications immédiates des travailleurs et aient peu de possibilité de militer sur les questions plus larges du rôle social de l'entreprise et de son insertion dans le territoire. Les quelques militants prêts à aller dans ce sens le font plutôt dans le cadre d'une organisation politique, comme le PCF par exemple. Mais les obstacles sont puissants. Une réunion a ainsi eu lieu à l'initiative du Front de gauche, avec l'idée de créer un collectif citoyen sur le Plateau : étaient présents à cette réunion des militants politiques du PCF et du Parti de gauche, des Verts, des associations locales, de nombreux syndicalistes universitaires, mais aucun syndicaliste des entreprises privées...

IV. 6. Des rencontres impossibles?

Pour construire démocratiquement un projet, il faudrait permettre la rencontre et l'échange entre les différentes parties prenantes.

L'anecdote suivante illustre des difficultés très concrètes : lors de l'organisation d'un débat sur le plateau par la section PCF de l'université, débat où l'on souhaitait inviter les habitants, une vive discussion a eu lieu sur l'heure du débat. L'heure du déjeuner est la plus favorable pour les personnels de l'université mais, bien sûr, ne convenait pas si l'on souhaitait faire venir des habitants. Par contre, il paraissait peu probable que de nombreux salariés restent après le travail pour une réunion en soirée, plus susceptible de convenir aux habitants. Finalement, il fut décidé d'organiser deux débats, un à midi, en destination des personnels, un en soirée, à destination des habitants!.... Il n'est pas sûr, du reste, que le raisonnement était correct ; nombre de salariés de l'université ou des entreprises habitent à proximité, et il est fréquent de rencontrer des universitaires dans les réunions publiques organisées par l'EPPS.

Mais créer des convergences entre les salariés, qu'ils soient du monde académique ou des entreprises, et les habitants et le monde associatif

local relève de la gageure malgré des tentatives embryonnaires. Le collectif universitaire « *Orsay en lutte* » qui cherche à développer l'idée d'un projet scientifique alternatif pour l'université Paris-Sud a, quant à lui, souhaité mettre en place un groupe de travail « *relations avec les habitants et les associations* ». À notre connaissance, ce groupe de travail n'a jamais réellement fonctionné, bien qu'on ait pu noter la présence de François Lérique lors d'une AG à l'Université organisée par le collectif.

Cependant l'expérience naissante du collectif « *Nano-Saclay* » est intéressante. Créé autour d'une préoccupation concrète : le développement des recherches (et d'une industrie ?) sur les nanotechnologies sur le plateau de Saclay, présentée comme une vitrine, avec l'implantation de Nanoinnov, il rassemble des personnes très diverses, des universitaires (travaillant ou non dans le domaine des nanosciences), des non scientifiques, des élus, des syndicalistes de Thalès (à titre personnel). Le collectif souhaite questionner sans *a priori* les discours tenus par les décideurs, pour s'approprier les enjeux et favoriser le débat citoyen. Dans le cadre de cette démarche, il a pu visiter un laboratoire universitaire travaillant dans le domaine des nanosciences et organiser un débat sur la question. Ce groupe, issu de préoccupations diverses autour d'un même thème technico-scientifique, et regroupant des personnes du même territoire, semble ainsi capable de construire un début de légitimité lui permettant de mobiliser et d'interpeller un certain nombre d'acteurs institutionnels. Force est donc de constater (à nouveau) que notre groupe, en souhaitant une démocratisation des choix scientifiques (et non seulement des choix technologiques), se fait le porteur d'une revendication qui n'est à l'heure actuelle pas directement reprise par des forces militantes. En revanche cette revendication est peut-être susceptible de se construire, sur le terrain, à partir d'un vécu où s'articulent décisions technico-scientifiques, manque de démocratie et de transparence, et risques potentiels.

Conclusion

Le groupe de travail Espaces Marx « Science et démocratie » poursuit deux objectifs : il s'attache à comprendre le rôle assigné aux sciences contemporaines dans le développement du système de production industrielle capitaliste actuel, et il entend contribuer, avec d'autres, à favoriser l'émergence de voies permettant aux citoyens et aux scientifiques de prendre toute leur part dans la prise de décision politique à leur égard. Ceci suppose, notamment, une appropriation à un tout autre niveau que ce qu'il en est aujourd'hui, des enjeux sociétaux et économiques des sciences, appropriation qui concerne aussi bien les scientifiques que les forces politiques, syndicales, associatives et aussi tout citoyen en tant que personne. Avec les projets en cours pour le plateau de Saclay, nous avons un cas exemplaire d'imbrication des différents niveaux et des différentes problématiques liées à une politique scientifique territoriale et nationale. L'analyse détaillée que nous en donnons ici permet de situer ces différents niveaux, qui sont autant de niveaux d'intervention possibles, et d'en comprendre les articulations dans ce qui ressemble à première vue à une jungle administrative destinée à masquer l'essentiel.

L'ampleur des changements prévus dans le cadre de ce projet pour tous les habitants et acteurs impliqués a, de plus, suscité la création d'une multiplicité d'associations. Ceci nous donnait aussi matière à rechercher les conditions d'une possible voie de passage à une gestion démocratique de cette politique scientifique, et nous a surtout permis d'évaluer la nature et la force des obstacles.

Le premier obstacle à lever serait déjà de ne plus considérer qu'il s'agirait de la seule affaire des scientifiques, face aux politiques. Mais même cette difficulté conceptuelle vaincue, les obstacles restent nombreux. Premièrement, ceux que nous avons appelés « parties prenantes » ne se vivent pas forcément comme telles : ils ne cherchent pas nécessairement à « prendre part » aux débats concernant les choix scientifiques. Nous avons également déjà évoqué un certain nombre de difficultés supplémentaires : complexité des questions techniques, absence de lieux légitimés institutionnellement pour le débat, manque de temps lié à l'exploitation capitaliste. Pour vaincre ces difficultés, il faut des luttes qui vont bien au-delà de la simple « démocratie participative ». Il faut également qu'émerge du « concernement » : l'exemple des nanotechnologies illustre que, pour susciter une motivation citoyenne suffisante pour vaincre les obstacles que nous avons explicités, il est sans doute nécessaire qu'une question à forte composante scientifique et technique parvienne à faire son chemin dans l'arène publique, comme cela a été le cas pour les OGM et semble l'être pour les nanotechnologies.

On peut aussi se poser la question de savoir si le territoire est un échelon pertinent pour la démocratisation des choix scientifiques.

La conclusion qu'on se permettra de tirer ici est que la démocratisation nécessite très probablement *l'articulation* entre préoccupations et luttes nationales et globales, et émergence, sur le terrain, du sentiment de nécessité de ces luttes et préoccupations.

L'OIN du plateau de Saclay

Science contre démocratie
OU
Science sans démocratie ?

**Texte de :
Annick Jacq**

**avec la collaboration des
membres du groupe de travail
d'Espaces Marx
« Science et démocratie » :
Philippe Brunet,
Gérald Dujardin,
Janine Guespin,
Gilles Hériard-Dubreuil,
Yves-Claude Lequin,
Eric Schoonejans**

Le groupe de travail « Science et démocratie » d'Espaces Marx s'est intéressé à la mise en place de l'OIN (Opération d'intérêt national) à vocation scientifique et technique du plateau de Saclay. Opération de développement qui concerne un territoire donné, encadrée juridiquement, et pilotée par l'État, au nom de l'intérêt national, cette OIN représente à la fois une entreprise de très grande envergure pour remodeler la recherche scientifique française en accord avec la notion « d'économie de la connaissance » et une des réalisations les plus antidémocratiques du quinquennat actuel. Nous avons analysé les motivations ayant conduit à ce projet, les rouages administratifs mis en place pour lancer un projet de très grande envergure, tant au plan financier (1,9 Md d'euros pour le seul volet recherche) qu'au plan géographique (il couvre un territoire de 7 700 ha avec une augmentation envisagée de 350 000 habitants), les réactions des divers acteurs en présence, des institutionnels et des élus, jusqu'aux agriculteurs, habitants et scientifiques impliqués. Enfin nous avons étudié les impacts d'un tel projet sur la nature même de la recherche scientifique, et les ressorts utilisés pour faire admettre ce projet ou en empêcher la trop importante contestation. La place tout à fait particulière de la science dans ce projet d'aménagement territorial souligne le besoin (et le manque criant) d'une démocratie qui ne se limite pas aux collectivités territoriales (d'ailleurs minorées dans ce processus), mais qui s'étende aux choix de politique scientifique comme elle devrait aussi s'étendre à la démocratie économique.